



RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES ET SA REPONSE

STATION DE GOULIER – Communauté de communes Haute-Ariège (Ariège)

Exercices 2018 et suivants

Enquête « Les acteurs publics locaux du tourisme face au
changement climatique »

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|-----------|
| SYNTHÈSE..... | 5 |
| INTRODUCTION..... | 7 |
| 1. UNE PETITE STATION, FORTEMENT SUBVENTIONNÉE ET CONFRONTÉE À LA BAISSÉ DE L'ENNEIGEMENT | 8 |
| 1.1. L'une des plus petites stations des Pyrénées, de moyenne altitude, confrontée à une baisse de l'enneigement | 8 |
| 1.1.1. Présentation du contexte géographique et historique de la station | 8 |
| 1.1.2. L'une des plus petites stations d'Ariège et des Pyrénées..... | 9 |
| 1.1.3. Une station confrontée à une diminution de l'enneigement..... | 10 |
| 1.2. La situation financière : une station fortement subventionnée..... | 11 |
| 1.2.1. Des produits variables, dépendants du chiffre d'affaires et des subventions publiques | 12 |
| 1.2.3. Un investissement essentiellement financé par des subventions | 12 |
| 1.3. Une gestion tournée vers la fréquentation hivernale de la station, compte tenu d'une diversification des activités limitée..... | 13 |
| 1.3.1. Une stratégie qui vise à stabiliser la fréquentation hivernale du site | 13 |
| 1.3.2. Une diversification limitée des activités en hiver et en toutes saisons..... | 14 |
| 2. UNE STATION QUI FAIT PARTIE D'UNE INTERCOMMUNALITÉ DE MONTAGNE CONFRONTÉE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE..... | 16 |
| 2.1. Une volonté politique de développer une gestion intégrée des stations..... | 17 |
| 2.1.1. La création d'un syndicat mixte dédié à la gestion des stations et la mutualisation des compétences humaines et techniques des stations | 17 |
| 2.1.2. La gestion mutualisée des stations de Haute-Ariège..... | 18 |
| 2.1.3. La situation financière consolidée des cinq stations de Haute-Ariège..... | 19 |
| 2.1.4. Un déficit pris en charge par la collectivité, au motif de retombées économiques et sociales pour le territoire qui restent imparfaitement mesurables | 21 |
| 2.2. La prise en compte croissante du changement climatique dans les investissements et la diversification des activités des stations de montagne..... | 24 |
| 2.2.1. Les projets définis restent majoritairement axés sur la garantie neige..... | 24 |
| 2.2.2. La poursuite de la diversification des activités de loisirs dans les espaces nordiques | 25 |
| 2.2.3. L'attente des résultats définitifs de l'étude régionale sur la définition d'une politique d'investissement et d'un nouveau cadre d'organisation et d'exploitation des stations ariégeoises | 27 |
| 3. UN PROJET DE TERRITOIRE QUI TENTE DE PRÉSERVER L'ACTIVITÉ TOURISTIQUE DE MONTAGNE MAIS QUI DOIT REPOSER DÉSORMAIS SUR UN NOUVEAU MODÈLE A CONSTRUIRE POUR PRENDRE EN COMPTE LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE..... | 29 |
| 3.1. Un projet de territoire en cours de déploiement, qui place les stations de sports et de montagne au cœur de l'activité touristique, levier économique essentiel pour la vallée..... | 29 |
| 3.1.1. La création d'un outil commun pour suivre les données touristiques de la vallée : l'office de tourisme intercommunautaire des Pyrénées ariégeoises | 29 |

| | |
|--|-----------|
| 3.1.2. Une intercommunalité qui se saisit progressivement de l'ensemble des moyens à sa disposition pour déployer une politique touristique à son échelle..... | 31 |
| 3.2. Une stratégie en transition à la recherche d'un modèle économique et de développement durable pour les stations et plus largement le tourisme en montagne | 32 |
| 3.2.1. Le renouvellement en cours de la stratégie départementale du tourisme..... | 32 |
| 3.2.2. La nécessité d'appréhender globalement un modèle multi-saisons pour les stations touristiques de montagne..... | 33 |
| ANNEXES..... | 36 |
| Réponses aux observations définitives..... | 49 |

SYNTHÈSE

Le contrôle de la communauté de communes de la Haute-Ariège (CCHA) relatif notamment à la station de ski de Goulier s'inscrit dans le cadre d'une enquête des chambres régionales des comptes consacrée aux acteurs publics locaux du tourisme face au changement climatique. Cette enquête intervient dans un contexte marqué par des préoccupations croissantes sur l'adaptation de l'économie de la montagne aux enjeux du changement climatique.

Goulier : une petite station des Pyrénées confrontée à la baisse de l'enneigement

Goulier fait partie des cinq stations de ski et de montagne gérées par la communauté de communes de la Haute-Ariège créée en 2017. À 120 km de Toulouse, 40 km de Foix et 20 km de Tarascon sur Ariège, elle se situe dans la vallée du Vicdessos et du Montcalm, sur le territoire de la commune nouvelle Val-de-Sos ; elle est identifiée comme une destination essentiellement familiale. Sa faible altitude moyenne - entre 1 500 et 1 850 mètres - l'expose au risque de faible enneigement et donc à une baisse de l'activité.

Les investissements réalisés depuis 2017 ont visé à stabiliser sa fréquentation touristique. Le site ne permettant pas une diversification des activités hivernales ni estivales, l'avenir de la station apparaît plus qu'incertain face aux enjeux du changement climatique.

Face aux effets du changement climatique, des enjeux et des conséquences qui dépassent le seul cadre de l'intercommunalité et appellent une vision partagée et coordonnée au sein d'un projet de territoire cohérent, afin de définir un nouveau modèle économique et de développement durable pour les stations et plus largement le tourisme en montagne.

Les difficultés des stations et une prise de conscience d'un avenir moins favorable ont motivé le choix d'une gestion mutualisée des stations. Elle a été réalisée dans un premier temps par la CCHA, puis par un syndicat mixte dédié à la gestion des cinq stations de montagne du territoire. Leur exploitation reste toutefois largement subventionnée par la structure publique (intercommunalité et département), qui justifie son intervention par des retombées économiques que généreraient les sports d'hiver pour le territoire. Ces dernières sont, cependant, difficiles à évaluer.

Le programme d'investissements a été partiellement mis en œuvre. Il a été essentiellement dédié aux équipements visant à stabiliser la fréquentation des stations, tout en élargissant la nature des activités proposées, notamment pour le site du plateau de Beille particulièrement adapté.

Les stations de ski et de montagne du territoire intercommunautaire sont aujourd'hui dans une phase de transition. Leur avenir nécessite une action qui dépasse l'échelle actuelle de gestion d'un syndicat intercommunal. Dans cette optique, une étude régionale visant à définir la politique d'investissement et le cadre d'organisation et d'exploitation des stations de montagne ariégeoises est en cours de finalisation.

Pour déployer sa stratégie de développement touristique et économique cohérente pour l'ensemble de ses stations, la CCHA s'est progressivement dotée des compétences et des outils requis. Dans ce cadre, un office de tourisme intercommunautaire a été créé, les volets hébergement

et mobilités ont été également mobilisés avec le plan local d'urbanismes intercommunal, des projets touristiques complémentaires aux stations ont été en outre mis en œuvre pour mener le déploiement de son projet de territoire de montagne. Parallèlement, le département est en cours de redéfinition de sa stratégie de tourisme pour la période 2023-2027.

Cette réflexion d'un modèle de station multi saisons devrait adopter une approche fondée sur les risques, notamment naturels, qui sont accentués en période estivale. Elle devrait porter sur le périmètre de gestion le plus pertinent et sur un modèle économique et de développement plus équilibré. À droit constant, il existe quelques possibilités administratives et juridiques ouvertes aux collectivités. La question d'une éventuelle expérimentation, qui prenne en compte la différenciation territoriale, permise par les lois de 2021 et 2022¹, est une piste qui pourrait être également envisagée.

¹ Loi organique n° 2021-467 du 19 avril 2021 relative à la simplification des expérimentations mises en œuvre sur le fondement du quatrième alinéa de l'article 72 de la Constitution et loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale.

INTRODUCTION

Aux termes de l'article L. 211-3 du code des juridictions financières, « par ses contrôles, la chambre régionale des comptes contrôle les comptes et procède à un examen de la gestion. Elle vérifie sur pièces et sur place la régularité des recettes et dépenses décrites dans les comptabilités des organismes relevant de sa compétence. Elle s'assure de l'emploi régulier des crédits, fonds et valeurs. L'examen de la gestion porte sur la régularité des actes de gestion, sur l'économie des moyens mis en œuvre et sur l'évaluation des résultats atteints par rapport aux objectifs fixés par l'assemblée délibérante ou par l'organe délibérant. L'opportunité de ces objectifs ne peut faire l'objet d'observations ».

Le contrôle des comptes et de la gestion de la communauté de communes de la Haute-Ariège (CCHA) relatif à la station de ski de Goulier a été ouvert, par délégation de la présidente de la chambre régionale des comptes Occitanie, le 4 janvier 2023 par lettre adressée à Monsieur Alain Naudy, ordonnateur en fonctions.

Ce contrôle s'inscrit dans le cadre d'une enquête des chambres régionale des comptes consacrée aux acteurs publics locaux du tourisme face au changement climatique.

En application de l'article L. 243-1 du code des juridictions financières, l'entretien de fin de contrôle a eu lieu le 4 avril 2023 avec Monsieur Naudy.

Lors de sa séance du 13 avril 2023, la chambre a arrêté des observations provisoires qui ont été transmises à l'ordonnateur en fonctions. Des extraits les concernant ont été adressés à des tiers.

Après avoir examiné les réponses reçues, la chambre, dans sa séance du 27 septembre 2023, a arrêté les observations définitives présentées ci-après.

1. UNE PETITE STATION, FORTEMENT SUBVENTIONNÉE ET CONFRONTÉE À LA BAISSÉ DE L'ENNEIGEMENT

1.1. L'une des plus petites stations des Pyrénées, de moyenne altitude, confrontée à une baisse de l'enneigement

1.1.1. Présentation du contexte géographique et historique de la station

À 120 km de Toulouse, 40 km de Foix et 20 km de Tarascon sur Ariège, la station de Goulier se situe dans la vallée du Vicdessos et du Montcalm, sur le territoire de la commune nouvelle Val-de-Sos (554 habitants)².

Localisé entre 1 500 et 1 850 m d'altitude, avec une exposition Nord, le stade de neige de Goulier n'est pas adossé au village éponyme (480 m) et se situe à 4 km. Il a été créé au milieu des années 1960, sous l'impulsion du président de l'association « les Amis de Goulier » - devenu maire de la commune³, avec le concours du comité d'établissement de Pechiney et le soutien d'un conseiller général⁴.

encadré 1 : le groupe Pechiney⁵ en Haute-Ariège

L'activité industrielle des ressources locales a constitué l'essor économique du bassin tarasconnais. En 1906, Aristide Bergès (industriel papetier et ingénieur hydraulicien, né en Ariège) et son fils Georges décident d'aménager la chute du Vicdessos, affluent de l'Ariège, comme énergie pour fabriquer de l'aluminium. Dès 1908, les premières usines ariégeoises d'Auzat apparaissent et produisent 660 tonnes d'aluminium par an. En 1928, la compagnie entreprend la construction de l'usine de Sabart à Tarascon.



La production croissante durant le XX^e siècle – jusqu'à 330 000 tonnes par an – est freinée par le premier choc pétrolier et l'augmentation des coûts d'extraction et d'exploitation. Après plusieurs années de ralentissement d'activité, l'usine d'Auzat ferme définitivement en 2003, affectant 214 salariés et une cinquantaine d'intérimaires, tandis que celle de Sabart perdait la moitié de ses effectifs, ramenés à 50 salariés.

² Créée par arrêté préfectoral du 27 juillet 2018 pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2019, par fusion des communes de Goulier (45 habitants), Sem (23 habitants), Suc-et-Sentenac (53 habitants) et Vicdessos (535 habitants). Les données démographiques font référence à la population légale de 2016.

³ Le Colonel Jacques Dor.

⁴ Émile Serny (1922-1999), résistant du réseau de passeurs "Bourgogne", conseiller général de 1982 à 1994, maire de Gesties jusqu'en 1999 durant trois mandats, et fondateur du stade de ski alpin de Goulier Neige.

⁵ Pechiney (anciennement appelé « Compagnie de produits chimiques d'Alès, Froges et Camargue », de 1921 à 1950) était un groupe industriel français, actif jusqu'en 2003 (et dont l'origine remonte à 1855) dans les domaines de l'aluminium (production et transformation), de l'électrometallurgie, de l'emballage, de la chimie et du combustible nucléaire.

1.1.2. L'une des plus petites stations d'Ariège et des Pyrénées

La station compte sept pistes⁶ de descente et une piste de luge, sur un domaine de sept kilomètres linéaires, et est dotée de cinq remontées mécaniques : trois téléskis, un télé-corde ou fil-neige, et un tapis pour débutant. Le site dispose également d'un snack-restaurant, exploité en délégation de service public⁷. Par ailleurs, un espace de location de matériel est adossé à la billetterie.

Les remontées principales de la station datent de 1988 et les trois téléskis ont fait l'objet de l'inspection obligatoire des 30 ans entre 2019 et 2021. Des contrôles sont également réalisés en régie⁸. En 2018, un tapis convoyeur à double vocation (ski de piste et luge) a été installé, afin de répondre à la demande des touristes en proposant une offre luge.

carte 1 : la station de Goulier



Source : site internet de l'office de tourisme des Pyrénées-Ariégeoises

La station dispose d'une installation de production de neige⁹ avec un lac de 5 000 m³ et 21 enneigeurs (vingt perches haute-pression, dont une double, et un ventilateur basse pression). L'usine à neige comprend une pompe de 90 m³/h et un compresseur d'air. Une quarantaine de jours de précipitations est nécessaire pour remplir le lac ; aussi, et selon les conditions d'enneigement et de température, deux campagnes de production de neige sont pratiquées : la première, avant Noël, prépare l'ouverture de la saison ; la seconde, en début d'année, anticipe la période la plus fréquentée des congés de février. L'installation permet de couvrir la zone débutant (tapis, fil neige et télésiège TK Baby) ainsi que 80 % de la piste bleue principale, ce qui correspond aux zones de fréquentation de la clientèle majoritaire de la station : les débutants.

Qualifiée par l'ordonnateur « de taille très modeste¹⁰ », l'installation d'enneigement n'en est pas moins essentielle sur les points les plus sensibles de fréquentation. Le coût de production de neige n'est pas déterminé.

⁶ Une piste noire, deux rouges, deux bleues et deux vertes

⁷ Deux délégations : décembre 2017 – décembre 2022 et décembre 2022 – septembre 2025.

⁸ Une montée en compétences professionnelles est réalisée en interne et mutualisée au service des cinq stations. Cf. *infra*.

⁹ Créée en 2011 et complétée en 2018.

¹⁰ Au regard de la retenue d'eau, du linéaire de conduite, du nombre d'enneigeurs et de surface de pistes couvertes.

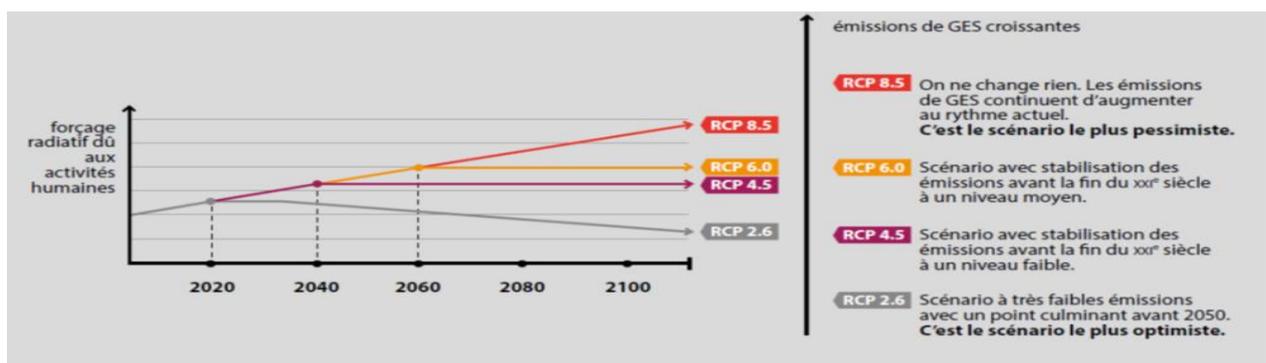
1.1.3. Une station confrontée à une diminution de l'enneigement

Au niveau local, une station météorologique de Météo-France a été installée au niveau de la commune de Vicdessos (650 m) et a été mise en service en 1990. Elle constitue un outil et un point de repère permettant de constater l'évolution des indicateurs météorologiques tout au long de l'année.

L'ensemble des données confirme le constat d'une baisse des précipitations et d'une hausse des températures, avec des conséquences sur un enneigement à la baisse.

Le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a défini en 2013 quatre profils représentatifs de l'évolution des concentrations de gaz à effet de serre (GES) d'ici la fin du XXI^e siècle, nommées RCP (*representative concentration pathways*). Dans le scénario le plus pessimiste (dit RCP 8.5), les émissions progressent durablement au même rythme que celui constaté en 2020 ; le plus optimiste (dit RCP 2.6) prévoit une diminution des émissions après un pic avant 2050 ; deux scénarios intermédiaires envisagent une stabilisation des émissions avant la fin du XXI^e siècle – à un niveau faible (RCP dit 4.5) ou à un niveau moyen (RCP dit 6.0).

graphique 1 : les scénarios RCP du GIEC



Source : Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique, ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

Une étude relative au tourisme hivernal sous le changement climatique a été publiée en 2019¹¹. Elle porte sur les deux principaux massifs, Alpes et Pyrénées – ces dernières pour les versants français, andorran et espagnol, et évalue l'impact du changement climatique sur les perspectives d'enneigement des stations à horizon 2030, 2050, 2100, en tenant compte de l'équipement en enneigeurs de chaque station. La station de Goulier n'est pas représentée dans les 175 domaines skiables de l'étude, en revanche, son environnement est appréhendé et permet de tirer certaines conclusions.

Les projections sur le massif prévoient une dégradation des conditions d'enneigement, ce qui aura des conséquences sur l'altitude de fiabilité de la neige. Quel que soit le scénario climatique retenu, l'altitude de fiabilité de la neige devrait remonter de 400 à 600 m dans les Pyrénées à horizon 2030-2050, y compris avec la production de neige. En 2050, cette altitude remonterait à 2 300 m sans production de neige et à 1 800 m avec production de neige¹². Cela ne permettrait pas un niveau d'enneigement suffisant en bas des pistes.

Alors même que les stations présentent déjà entre 1986 et 2005 un enneigement précaire et extrêmement variable, les projections indiquent une récurrence élevée des conditions

¹¹ Spandre, P., François, H., Verfaillie, D., Pons, M., Vernay, M., Lafaysse, M., George, E., and Morin, S.: *Winter tourism under climate change in the Pyrenees and the French Alps: relevance of snowmaking as a technical adaptation*, The Cryosphere, 13, 1325–1347, <https://doi.org/10.5194/tc-13-1325-2019>, 2019.

¹² Et jusqu'à 2 750 m, dans le cas du scénario de fortes émissions de gaz à effet de serre (RCP 8.5) en fin de siècle.

d'enneigement difficiles engendrant une dégradation des conditions d'exploitation, y compris dans les scénarios intermédiaires de moindre réchauffement.

Au niveau de la collectivité, si aucune étude spécifique¹³ sur le changement climatique n'a été diligentée pour la station de Goulier, l'exploitation suit le niveau d'enneigement et la température sur site, afin de décider la mise en fonctionnement des équipements de neige. Plus globalement, l'ordonnateur constate depuis cinq ans, « *une arrivée plus tardive de l'enneigement dans la saison* » – alors que, jusque-là, les épisodes de novembre garantissaient un enneigement suffisant et pérenne pour la saison – ainsi que des « *épisodes neigeux et des quantités de neige au sol inférieurs* ». Ce constat de raccourcissement de la saison hivernale et d'une baisse attendue de l'enneigement pour les prochaines décennies semble unanimement partagé et fait dire à l'ordonnateur « *qu'aujourd'hui, les stations de montagne sont à un tournant de leur histoire* ».

1.2. La situation financière : une station fortement subventionnée

La période de contrôle (2018-2023) est impactée par deux événements majeurs, qui doivent conduire à une interprétation prudente de l'analyse financière réalisée à périmètre courant : d'une part, la crise sanitaire - avec une fermeture des remontées mécaniques en 2021 et d'autre part, la création d'un syndicat mixte, fin 2021.

La station de Goulier était gérée par la communauté de communes (CC) Auzat-Vicdessos¹⁴, avant d'être transférée au 1^{er} janvier 2017 à la CC de la Haute-Ariège (CCHA)¹⁵, en application des dispositions de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe.

Un budget annexe avec une régie de recettes permettait d'assurer le suivi de l'activité, sous la responsabilité d'un chef d'exploitation permanent¹⁶ et d'une quinzaine de salariés saisonniers. Cette architecture budgétaire a été revue avec la création fin 2021 d'un syndicat mixte dédié aux stations de sports et de montagne de la Haute-Ariège (cf. *infra*), mais le principe de gestion publique directe restait maintenu en septembre 2023.

Dans sa réponse aux observations provisoires, l'ordonnateur a partagé « *le constat de la Chambre, en ce que l'équilibre budgétaire de l'exploitation des stations repose sur la mobilisation de financements publics structurels. Les modèles économiques ne leur permettent pas de dégager les moyens nécessaires aux investissements concourant au maintien en l'état de l'outil touristique ni au développement d'activités nouvelles* ». Il a précisé que cette situation est connue et qu'il s'agit d'une volonté politique, « *les collectivités – en particulier celles qui ont fondé le syndicat¹⁷ ont fait le choix de maintenir et soutenir ces outils touristiques, tout en se donnant pour objectif de maîtriser et de réduire les déficits structurels* ».

La chambre prend acte de la volonté de maîtrise budgétaire d'une situation financière déjà fragilisée tout en relevant que les difficultés d'exploitation devraient s'accroître avec la baisse de la fréquentation et la variabilité de l'enneigement.

¹³ La CCHA indique avoir participé à l'étude Climsnow centrée sur la station Ax 3 Domaines.

¹⁴ Créée en 2002, comprenant dix communes et 1 400 habitants, selon le recensement de la population légale de 2014.

¹⁵ Née de la fusion de trois anciennes CC : Auzat-Vicdessos, Donezan et Vallées d'Ax.

¹⁶ Qui intervient en été pour l'entretien des sentiers de randonnée.

¹⁷ La CCHA et le Conseil départemental de l'Ariège.

1.2.1. Des produits variables, dépendants du chiffre d'affaires et des subventions publiques

Les produits de gestion sont passés de 375 597 € en 2018 à 230 433 € en 2021, année de fermeture des remontées mécaniques liée à la pandémie sanitaire. Ils sont essentiellement composés de ressources institutionnelles¹⁸. Le chiffre d'affaires est d'un peu plus de 150 000 € en 2018-2019 et est très faible en 2021, en raison de la fermeture des remontées mécaniques de la station lors de la pandémie sanitaire.

Globalement, en année normale d'activité, le chiffre d'affaires constitue un tiers des produits totaux, tandis que les subventions en représentent jusqu'à 50 %, démontrant la dépendance aux contributions publiques pour le maintien du site.

1.2.2. Des charges essentiellement liées aux dépenses de personnel et aux amortissements

Les charges de gestion sont passées de 260 968 € en 2018 à 136 363 € en 2021. Elles comprenaient les dépenses de personnel, qui représentaient plus de 60 % des charges de gestion¹⁹. Les charges courantes s'élevaient à près de 110 000 € en 2018 et 2019, et étaient divisées par deux en 2020-2021.

Les charges totales de la station incluaient notamment une augmentation significative de l'amortissement en 2020 et 2021 et les charges de personnel, qui en constituaient près de 40 %, en année normale d'activité.

Au total, les capacités d'autofinancement (CAF) brute et nette sont marquées par de fortes évolutions annuelles, et seules les subventions publiques permettent d'atteindre l'équilibre, l'exploitation de la station ne permettant pas de dégager de marges d'autofinancement.

1.2.3. Un investissement essentiellement financé par des subventions

Les dépenses d'équipement se sont élevées à 1,63 M€ pour la période, plus particulièrement sur les années 2018 à 2020. Il s'agit de travaux de terrassement et d'aménagement des pistes, du remplacement d'une dameuse, du développement du réseau de production de neige, ainsi que de travaux d'amélioration de l'accueil, au niveau de la billetterie-location du matériel, mais également au sein de l'espace de restauration.

Elles ont été financées essentiellement par du financement propre disponible (1,6 M€), notamment par des subventions d'investissement (1,5 M€) et de façon résiduelle par la CAF nette (100 000 €), l'emprunt restant marginal (53 321 € en 2018).

Si l'annuité en capital de la dette reste facialement maîtrisée, autour de 27 000 € sur la période, elle a été, de fait, financée par une externalisation de la dette auprès de la collectivité publique, via son subventionnement de l'exploitation.

La situation bilancielle est restée positive sur l'ensemble de la période, mais avec une diminution du fonds de roulement (- 47 %) – mobilisé pour le financement des différents équipements en 2018 et 2019. Il est également constaté une forte diminution de la trésorerie.

¹⁸ 216 000 € en 2018 et 2021, entre 100 000 et 130 000 € en 2019 et 2020.

¹⁹ 156 310 € en 2018, 168 592 € en 2019 et près 90 000 € en 2020-2021.

1.3. Une gestion tournée vers la fréquentation hivernale de la station, compte tenu d'une diversification des activités limitée

1.3.1. Une stratégie qui vise à stabiliser la fréquentation hivernale du site

1.3.1.1. Un plan d'action pour stabiliser la fréquentation et garantir l'exploitation du site

La reprise de la station de Goulier – ainsi que quatre autres²⁰ – par la CCHA au 1^{er} janvier 2017 s'est accompagnée de la définition d'un schéma directeur des stations de sports d'hiver, adopté par le conseil communautaire du 21 décembre 2017. Cette feuille de route a dressé un état des lieux de chaque station, présentant les vulnérabilités ainsi que les potentiels, et a proposé un plan pluriannuel d'aménagements à réaliser, accompagné de prévisions sur les futures charges d'exploitation.

S'agissant de la station de Goulier, le constat confirmait des niveaux d'enneigement variables, qui est à l'origine d'une forte fluctuation de la fréquentation et du chiffre d'affaires. Le projet visait à stabiliser la fréquentation et à maintenir l'attractivité de la station, afin d'en garantir l'exploitation. Les travaux avaient pour objectif de permettre une ouverture de la station durant 80-90 jours, la réalisation de 12 000 journées skieurs et un chiffre d'affaires moyen de 170 000 €.

Pour ce faire, plusieurs investissements ont été prévus : des travaux de terrassement et d'aménagement, en créant de nouvelles variantes de pistes et en offrant un espace luge pour les débutants ; le remplacement avec le maintien d'une seule dameuse afin de réaliser des gains de maintenance ; le développement du réseau de production de neige afin de maintenir la garantie-neige, notamment aux départs de téléski et sur les pistes pour débutants, qui constituent le cœur de clientèle de la station. Par ailleurs, des travaux d'amélioration de l'accueil, au niveau de la billetterie-location du matériel, mais également au sein de l'espace de restauration, devaient permettre de fiabiliser la clientèle en valorisant l'expérience client. Au total, le schéma chiffrait près d'1 M€ d'investissement sur cinq ans pour le site de Goulier.

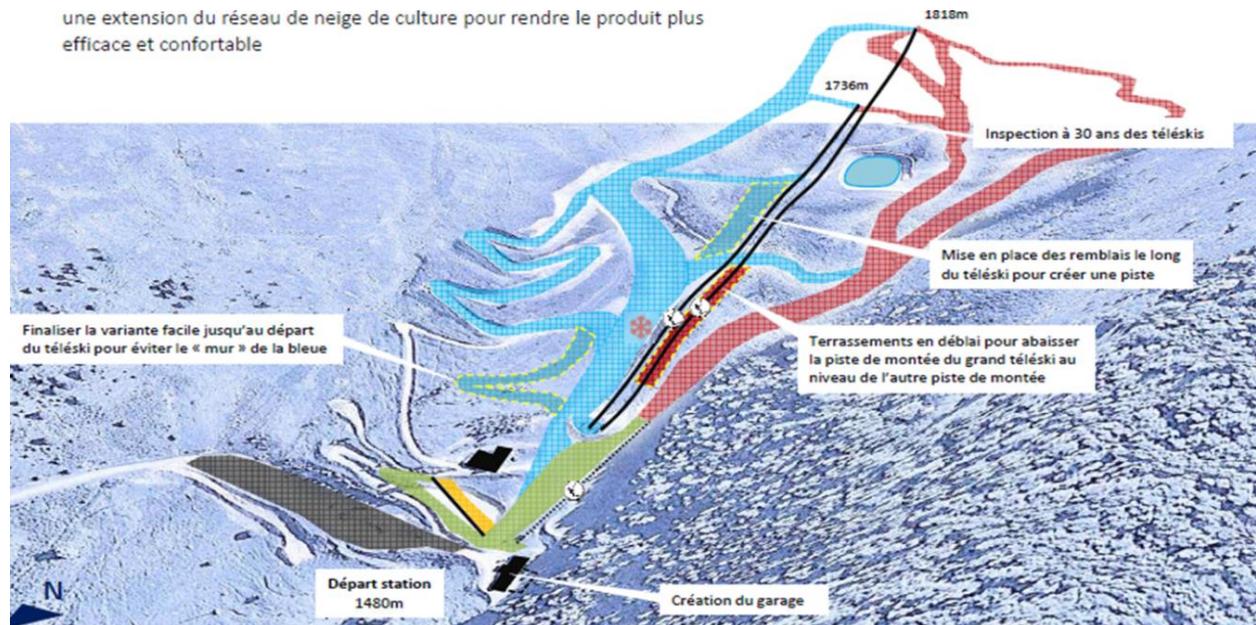
Cette proposition est conditionnée par sa viabilité financière. Les futures charges comptables ont été évaluées à un tiers du chiffre d'affaires de l'année 2013-2014²¹ et la totalité du chiffre d'affaire de l'exercice 2015-2016²². Par ailleurs, le surcoût annuel d'exploitation de l'ensemble des nouveaux équipements²³ a été évalué à environ 20 000 €.

²⁰ Ascou-Pailhères, Beille, Chioula, Mijanès-Donzan.

²¹ Considérée comme la meilleure saison de fréquentation et d'exploitation et servant d'hypothèse haute.

²² Considérée comme la moins bonne saison (hypothèse basse).

²³ Incluant les charges nouvelles et les économies réalisées sur les charges précédentes.

figure 1 : projet d'investissement sur la station Goulier

Source : schéma directeur station de sports d'hiver gérées par la CCHA (validé décembre 2017, actualisation Juin 2019).

1.3.1.2. La réalisation des projets s'est confrontée aux conséquences de la pandémie

La quasi-totalité des travaux prévus a été réalisée entre 2018 et 2021. Toutefois, les conséquences de la pandémie ne permettent pas, à ce jour, de mesurer de façon pérenne le résultat de cet investissement, en termes de fréquentation et de chiffre d'affaires.

La chambre note toutefois que l'objectif affiché d'une ouverture durant 80 à 90 jours est ambitieux dans un contexte de fragilité de l'enneigement et de raccourcissement des saisons, la période des fêtes de fin d'année et des vacances d'hiver étant cruciale pour les stations.

1.3.2. Une diversification limitée des activités en hiver et en toutes saisons

Outre la pérennisation de la fréquentation du site en offre ski, le schéma directeur visait « l'amélioration des conditions d'exploitation, la diversification des activités, et plus généralement la pérennité et la viabilité économique passant par une offre de ski de territoire complémentaire entre stations ». L'ordonnateur a avancé plusieurs contraintes quant à la diversification des activités en hiver et toute l'année pour le site de Goulier.

La localisation de la station et sa configuration limitent les possibilités de démultiplier les offres hivernales. L'option retenue de développer les activités ludiques (luge) pour les enfants et les débutants (tapis, cours de ski) ancre favorablement l'identité familiale de la station. Le travail d'accueil réalisé auprès des groupes scolaires, s'il devait être accentué, devrait également prendre en considération le volet séjour, alors même que la station ne propose pas d'hébergement sur site. Cela supposerait donc une organisation et des capacités au-delà des services de la CCHA et/ou du syndicat.

Hors saison hivernale, une possibilité de développer un parcours sportif en trottinette électrique avait été envisagée. Toutefois, celle-ci a fait l'objet d'un refus d'autorisation de l'office national des forêts (ONF), au motif de l'interdiction de circulation des véhicules à moteur en forêt. Par ailleurs, l'emprise foncière de la station est située dans la zone du Parc naturel régional des

collectivités ; par ailleurs, « *l'exploitation de ces équipements au sein d'une structure idoine suppose une ingénierie, un pilotage, une administration, une comptabilité qui engendrent immédiatement des moyens humains et matériels et par voie de conséquence des charges de fonctionnement nouvelles* ».

La chambre en prend acte mais rappelle que si le site n'offre pas en l'état les possibilités d'une diversification, l'élargissement du périmètre de gestion institutionnelle pourrait permettre de développer ses atouts touristiques.

CONCLUSION INTERMÉDIAIRE

Goulier se caractérise comme une petite station de sports d'hiver des Pyrénées, avec une situation financière structurellement déficitaire, du fait, notamment, d'une fréquentation irrégulière, compte tenu de niveaux d'enneigement de plus en plus variables.

Sa situation géographique et des contraintes techniques du site ne lui permettront sans doute pas de dégager des recettes complémentaires tirées d'une grande variété d'activités diversifiées, y compris en multi-saisonnalité, afin de s'adapter aux conséquences prévisibles du changement climatique.

Une solution serait de composer avec les différentes potentialités de la vallée d'Auzat-Vicdessos, qui dispose de certains atouts touristiques. La difficulté de cette proposition réside dans l'éventail des acteurs à mobiliser et dans la recherche éventuelle d'une structure adaptée pour le développement du territoire selon différentes composantes. Par ailleurs, un développement hors période hivernale ne manquera pas de générer d'autres difficultés – certaines très directement en lien avec le changement climatique (gestion de la ressource eau, de l'énergie, de la biodiversité), qui devront également être appréhendées et prises en compte dans les solutions proposées.

Pour sa part, la phase transitoire et immédiate envisagée par la CCHA, gestionnaire du site depuis 2017, a été de mutualiser la gestion des cinq stations, sous le pilotage d'un syndicat mixte dédié aux stations de sports et de montagne, tout en envisageant une relative diversification des activités, selon les possibilités offertes des différents sites et les contraintes financières.

2. UNE STATION QUI FAIT PARTIE D'UNE INTERCOMMUNALITÉ DE MONTAGNE CONFRONTÉE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le projet de territoire 2017-2020 de la CCHA, adopté par le conseil communautaire du 21 décembre 2017 pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2018, reconnaît les stations de sports d'hiver et de montagne comme « *un moteur de l'économie locale, créatrices d'emplois, de séjours et d'attractivité* ». Dans ce cas, trois actions sont retenues : la mise en œuvre d'une complémentarité de l'exploitation des stations au sein d'une seule et unique régie ; le déploiement d'une politique d'investissement permettant « *le développement de nouvelles activités pour proposer des prestations toute saison* » ; la recherche d'un positionnement commercial de chaque station, fondé sur un modèle économique tendant vers l'équilibre budgétaire.

2.1. Une volonté politique de développer une gestion intégrée des stations

2.1.1. La création d'un syndicat mixte dédié à la gestion des stations et la mutualisation des compétences humaines et techniques des stations

Née au 1^{er} janvier 2017 de la fusion²⁴ de trois anciennes communautés de communes (Auzat-Vicdessos, Donezan et Vallées d'Ax), la communauté de communes de la Haute-Ariège (CCHA) disposait dans ses statuts initiaux de la compétence supplémentaire « *l'aménagement et la gestion des stations de sport d'hiver et de montagne, y compris les équipements qui y sont rattachés, ainsi que l'organisation et la gestion des secours* ». Cinq stations étaient listées : Plateau de Beille, Domaine du Chioula, Ascou-Pailhères, stades de neige du Donezan et de Goulier neige. À ce titre, la CCHA a récupéré et maintenu, dans un premier temps, les budgets annexes et régies²⁵ pour l'exercice de cette compétence.

La commune d'Ax-les-Thermes, qui appartient à la CCHA, n'a pas transféré sa station de ski, malgré la prise de compétence intercommunale. À défaut d'avoir été reconnu d'intérêt communautaire, l'ordonnateur indique que cet équipement est, pour autant, d'importance pour la CC, qui intervient annuellement par fonds de concours d'investissement à hauteur de 600 000 €.

Dans un second temps, la CCHA a œuvré, en partenariat avec le département de l'Ariège, à la création²⁶, fin 2021, d'une structure unique chargée de la gestion de cinq stations de la Haute-Ariège.

Selon l'article L. 5721-1 et suivants du code général des collectivités générales (CGCT), le syndicat mixte des stations de sports et de montagne de la Haute-Ariège (SMSSMHA) est un établissement public doté de la personnalité morale et exerçant une activité industrielle et commerciale. À cet effet, et conformément aux dispositions de l'article L. 1412-1 du CGCT, une régie à autonomie financière non dotée de la personnalité morale a été instituée par délibération du comité syndical du 29 octobre 2021, aux fins d'exploiter l'ensemble des activités du syndicat. Par voie de conséquence, l'ensemble des BA et régies gérant les différentes stations, ainsi que l'actif et le passif respectifs de chaque entité, ont été repris dans cette régie.

L'article L. 5211-4-2 du CGCT dispose de la possibilité de créer des services communs entre un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) et ses membres, en dehors des transferts de compétences. C'est l'option retenue au cas d'espèce, dans le cadre d'une convention de mise à disposition d'une quinzaine de personnels et de création d'un service commun entre la CCHA et le Syndicat. Celle-ci vise à maintenir l'intervention des services supports de la CCHA auprès du syndicat afin que la création de ce dernier ne soit pas une source de complexification de fonctionnement, ni d'accroissement de charges de gestion.

Cette bonne pratique favorise la mutualisation des services entre stations - préconisée par la Cour des comptes²⁷, afin de maîtriser les charges d'exploitation. La CCHA l'a particulièrement mise en place dans le cadre des services techniques, notamment avec un service mutualisé d'entretien des remontées mécaniques des stations. Par ailleurs, le fait que certains agents interviennent pour les stations en saison hivernale et soient chargés du balisage des sentiers de

²⁴ Ce regroupement a été incité par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République – dite loi NOTRe.

²⁵ Régie des sports du canton d'Ax et Régie espaces nordiques des vallées d'Ax (pour la CC Vallée d'Ax) ; Régie du Donezan (pour la CC Donezan) ; Régie Goulier neige (pour la CC Auzat et Vicdessos).

²⁶ Cf. Arrêté préfectoral du 22 septembre 2021.

²⁷ Cour des comptes, Rapport public annuel 2015, L'avenir des stations de ski des Pyrénées.

randonnée durant les autres saisons renforce l'approche multi saisonnière et la vision de stations de montagne au-delà de la seule saison hivernale.

Dans sa réponse aux observations provisoires, l'ordonnateur a précisé que, « *dans un réel souci de ne pas créer de charges d'exploitation nouvelles à l'occasion de la création du Syndicat, ce sont tous les services supports de la CCHA qui ont été mis à la disposition de la structure (administration, ressources humaines, financier, développement économique)* », sans limiter le service commun aux seuls services techniques.

2.1.2. La gestion mutualisée des stations de Haute-Ariège

Au regard des dispositions applicables, l'exploitation des remontées mécaniques est considérée comme une activité de service public industriel et commercial (SPIC). À ce titre, les articles L. 2224-1 et L. 3241-4 du CGCT disposent que les budgets des SPIC - communaux, intercommunaux et départementaux – « *exploités en régie, affermés, ou concédés, doivent être équilibrés en recettes et en dépenses* ». À cet égard, le versement de subventions vers un tel budget est possible, dans les limites fixées par l'article L. 2224-2 du CGCT. Il revient alors à l'organe délibérant, sous peine de nullité, de motiver la prise en charge qu'il envisage²⁸ - cette dernière devant conserver un caractère exceptionnel et ne saurait avoir pour effet d'opérer une compensation pure et simple du déficit d'exploitation, ni être pérennisée.

D'abord prise en charge par la CCHA, l'exploitation des stations a été confiée fin 2021 à un syndicat mixte créé à cet effet. L'exploitation a été assurée en direct, au travers d'une régie à autonomie financière non dotée de la personnalité morale, créée conformément aux dispositions de l'article L. 1412-1 du CGCT.

Les participations financières de chaque entité constituant le syndicat – le conseil départemental de l'Ariège, d'une part, au titre de sa compétence tourisme et la CCHA, d'autre part, au titre de sa compétence supplémentaire, sont fixées à l'article 6 des statuts du syndicat²⁹. Or, compte tenu de la fragilité du modèle économique des stations – dont l'exploitation et l'investissement sont très largement subventionnées comme précisé *supra*, et en l'absence de justification précisée dans la délibération, ces participations pourraient s'interpréter comme des subventions d'équilibre auprès d'un SPIC, contraires aux dispositions du CGCT.

Dans leurs réponses aux observations provisoires, outre la référence aux contrats de travail des saisonniers, la CCHA et le conseil départemental de l'Ariège ont cherché à démontrer que les subventions versées relèvent des dérogations réglementairement prévues ; en effet, les remontées mécaniques des stations de ski sont assimilées³⁰ à des appareils de transport public, qui bénéficient d'un régime dérogatoire³¹ en matière de financement en dépit de leur caractère industriel. Par ailleurs, « les exigences de service public » - au titre desquelles des raisons de sécurité publique ainsi que le code du travail, imposeraient des contraintes particulières de fonctionnement.

La chambre rappelle que si les remontées mécaniques sont considérées comme des « *appareils de transports publics de personnes* » soumises aux dispositions du code éponyme, leur

²⁸ Cette recommandation avait déjà été formulée par la CRC Midi-Pyrénées en décembre 2012 dans le cadre du contrôle de la CC des vallées d'Ax pour les exercices 2006 à 2011, notamment pour le BA des stations de ski (Ascou et Beille).

²⁹ « La contribution du Département représentera 30 % de l'écart entre les ressources du syndicat et les dépenses répondant à son objet, étant précisé que la contribution du département est plafonnée au montant de 204 000 €. Ce montant sera révisé automatiquement chaque année, uniquement à la hausse, selon la formule suivante (...) ».

³⁰ Conformément aux dispositions de la loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne, dite Loi Montagne et à l'article L. 342-7 du code de tourisme.

³¹ Article L. 1221-3 du code des transports.

exploitation est assurée sous la forme d'un service public industriel et commercial, conformément aux dispositions combinées du code de transport (article L. 1221-3) et de tourisme (article L. 342-13). Dans ces conditions, l'article L. 1221-12 du code des transports prévoit que le financement d'un tel service « est assuré par les usagers, le cas échéant par les collectivités publiques ».

Or, et comme le rappelle la jurisprudence³², « l'article L. 1221-12 du code des transports ne fait pas obstacle à l'application des dispositions des articles L. 2224-1 et L. 2224-2 du CGCT » sur un financement dérogatoire d'un SPIC par une collectivité publique, justifié par l'une des raisons invoquées par le CGCT, et la nécessité de sa motivation dans la délibération d'attribution de la subvention. A ce titre, si la chambre a pu constater que la comptabilité analytique mise en œuvre par le Syndicat mixte permet d'assurer un suivi précis à l'activité et pour chaque station, en revanche, la délibération relative à la subvention versée ne se fonde, aujourd'hui, que « sur le besoin de financement d'investissement nécessaires à l'exploitation du service public ne pouvant être couverts sans une augmentation excessive des tarifs ». La délibération devrait donc être étayée par les exigences de service public imposant des contraintes particulières de fonctionnement, conformément aux dispositions précitées.

2.1.3. La situation financière consolidée des cinq stations de Haute-Ariège

encadré 2 : les principales caractéristiques des stations de Haute-Ariège

Les stations de Haute-Ariège gérées par la CCHA puis le syndicat sont au nombre de cinq : trois stations de descente (Ascou-Pailhères, Mijanès-Donezan et Goulier) et deux espaces nordiques (Plateau de Beille et domaine de Chioula).

Gérée par délégation de service public (DSP) par la société anonyme d'économie mixte à conseil d'administration SAVA.SEM³³, Ascou-Pailhères a été reprise en régie en 2020 par la CCHA à la fin de la DSP, puis par le syndicat fin 2021, dans l'attente d'une éventuelle nouvelle DSP. Il est difficile de tirer des conclusions sur cette transition durant la pandémie sanitaire. La reprise en gestion directe a nécessairement eu pour conséquence une augmentation des charges de personnel. Par ailleurs, un investissement d'1,6 M€ a été réalisé entre 2018 et 2022.

Pour la station de Mijanès-Donezan, le chiffre d'affaires constitue plus de la moitié des produits (56 à 58 %) et jusqu'à 30 % pour les subventions ; les dépenses de personnel constituent 45% des charges. Un investissement d'1 M€ a été réalisé.

Les espaces nordiques de Beille et Chioula font face à une dégradation de leur situation financière, avec un effet ciseau entre des produits en baisse (-18 %) et une hausse des charges (+11 %). En année normale, le chiffre d'affaires constitue jusqu'à 70 % des produits et les subventions jusqu'à 20 % ; les dépenses de personnel constituent jusqu'à 50 % des charges. L'investissement de 2 M€ a été couvert par le financement propre – notamment des subventions. Le coût du nouveau bâtiment de Beille, inauguré le 3 février 2023, est, jusqu'à présent, porté par le budget principal de la CCHA, sans refacturation des emprunts au syndicat.

³² Cour administrative d'appel de Nancy, Syndicat intercommunal des transports de l'agglomération spinalienne (SITAS), 27 juin 2013, N°12NC02085.

³³ En activité depuis 18 ans, la société est installée à Ax-les-Thermes. Elle est présidée par le maire de la commune et compte la CCHA parmi ses membres.

2.1.3.1. Chiffres d'affaires et fréquentation des stations

Depuis 2015, la fréquentation totale a évolué entre 140 000 et 172 000 journées skieurs, dont un tiers pour les stations de descente et deux tiers dans les espaces nordiques. En revanche, la part du chiffre d'affaires se répartissait de façon égale entre les deux types d'activité – avec une légère prépondérance pour le ski de descente, démontrant que le panier de recettes de cette activité est plus important. Ainsi, le chiffre d'affaires total a évolué entre 1,7 M€ en 2015 et près de 2,3 M€ en 2018.

L'ouverture des espaces nordiques lors de la seconde saison de la pandémie début 2021, a vu une fréquentation importante et – sans doute – une forme de report de la fréquentation sur les seuls espaces accessibles cette saison-là.

2.1.3.2. Le fonctionnement

Sur la période, la situation financière consolidée des stations a été marquée par de fortes évolutions annuelles de l'excédent brut de fonctionnement et des CAF brute et nette.

Les produits de gestion ont ainsi diminué de 2,4 M€ en 2018 à près de 2 M€ en 2021. Le chiffre d'affaires est passé d'1,7 M€ en 2018-2019 à 1,1 M€ en 2020 et 2021, en raison notamment de la fermeture des remontées mécaniques des stations lors de la pandémie sanitaire. Les ressources institutionnelles ne retracent pas l'ensemble des aides³⁴ - celles-ci ayant également être versées sous forme de produits exceptionnels.

Les produits totaux ont été compris entre 3 et 3,2 M€ en 2018-2019, 3,7 M€ en 2020 - avec notamment une importante reprise sur amortissement, qui a généré des produits supplémentaires et permis de compenser une baisse d'activité – et 2,5 M€ en 2021, compte tenu de la fermeture des remontées mécaniques des stations de descente.

Globalement, en année normale d'activité, le chiffre d'affaires représentait près de 55 % des produits totaux, le complément étant constitué de subventions, produits exceptionnels voire reprise d'amortissement, démontrant ainsi l'importance des contributions publiques pour l'exploitation des stations.

Les charges de gestion sont passées de 2,3 M€ en 2018 à 1,5 M€ en 2021. Elles comprenaient les dépenses de personnel et les charges courantes.

Les charges totales sont, constituées essentiellement par les dépenses de personnel et l'amortissement.

Ainsi, la situation financière consolidée montre des fragilités dans l'exploitation, qui se retrouvent dans les résultats d'exercice. Ce constat s'applique tant à chaque station prise individuellement que de façon globale alors même que les stations sont subventionnées.

2.1.3.3. L'investissement

Le schéma directeur des stations établi par la CCHA prévoyait un programme d'investissement de près de 19,5 M€³⁵ sur cinq ans.

³⁴ 641 547 € en 2018, 340 700 € en 2019, 250 000 € en 2020 (et 192 000 € au titre de produits exceptionnels), 866 512 € en 2021).

³⁵ Beille : 10,6 M€ ; Ascou-Pailhères : 3,8 M€ ; Mijanès-Donezan : 3,4 M€ ; près d'1 M€ pour Goulier et 0,7 M€ pour Chioula.

Sur la période, les dépenses d'équipement se sont élevées à 5,8 M€ pour l'ensemble des stations³⁶. Ce montant total ne prend pas en compte le nouveau bâtiment de Beille de 8 M€ porté au budget principal de la CCHA, financé par plusieurs partenaires publics. En réponse aux observations provisoires, l'ordonnateur a apporté certaines précisions développées *infra*.

Les dépenses d'équipement ont été essentiellement financées par des subventions d'investissement (5,5 M€). Si l'emprunt est resté marginal (deux prêts de 53 321 € en 2018) et l'annuité de la dette a baissé de 38 %, la démarche engagée a finalement déporté le désendettement des stations vers la collectivité porteuse.

Sur l'ensemble de la période, le fonds de roulement (FDR) mobilisé pour le financement des différents équipements en 2018 et 2019 diminue (- 41 %). Il est en de même pour la trésorerie.

En conclusion, la situation d'exploitation fragile – et déjà subventionnée, des stations de la Haute-Ariège ne permet de dégager que de faibles marges pour faire face aux dépenses d'équipement. Ces dernières sont aussi quasi exclusivement financées par des subventions d'investissement. Le fonds de roulement a été également fortement sollicité pour les investissements et ne permet désormais plus de marge de manœuvre. Selon ce modèle économique l'activité des stations est portée par le financement public des collectivités, tant pour la partie exploitation que pour les investissements de renouvellement ou les projets plus structurants.

2.1.4. Un déficit pris en charge par la collectivité, au motif de retombées économiques et sociales pour le territoire qui restent imparfaitement mesurables

2.1.4.1. Le déficit des stations est financé par la communauté de communes en bonne santé financière

L'analyse des résultats des exercices des budgets annexes (BA) des stations confirme leur fragilité, tant au niveau individuel que cumulé, et le soutien nécessaire du budget principal (BP) de la CCHA. Ce dernier a d'ailleurs pris à sa charge d'autres BA chargés de services publics et industriels (SPIC) – par exemple, les ordures ménagères ou les sites industriels (ancien site Péchiney, la centrale d'électricité hydraulique de Sabanec), ou administratifs (SPA) – notamment, la restauration collective.

La situation financière de la CCHA ne présente pas de difficulté sur la période et fait l'objet d'une gestion prudente mais dynamique pour le territoire.

encadré 3 : la situation financière favorable de la CC de la Haute-Ariège

Malgré une baisse de 13 %, l'excédent brut de fonctionnement (EBF) de la CCHA s'élevait à plus de 3,7 M€ en 2022 et représentait 21 % de ses produits de gestion ; sa CAF brute a augmenté de 12 % sur la période et s'élevait à près de 3,5 M€ en 2022. Elle a très largement couvert son annuité de dette et a permis de dégager une CAF nette d'un montant cumulé de 13,6 M€. D'autres financements sont venus en complément : 14,3 M€ de recettes d'investissement (5,4 M€ de fonds de compensation de taxe de valeur ajoutée (FCTVA) ; 4,8 M€ de subventions d'investissement reçues ; 4,1 M€ de fonds affectés à l'équipement).

La CCHA présente ainsi une dynamique d'investissement pour le territoire, que ce soit à titre direct avec 31 M€ de dépenses d'équipement, ou à titre indirect par le versement de 8,6 M€ de

³⁶ 1,8 M€ pour Beille-Chioula ; 1,6 M€ pour Goulier ; 1,4 M€ pour Ascou-Pailhères ; 0,9 M€ pour Mijanès-Donzan.

subventions d'équipement auprès de ses communes membres entre 2018 et 2022. Sa gestion prudentielle mais volontaire lui a permis de conserver une capacité de désendettement modérée de quatre années au 31 décembre 2022, malgré plusieurs emprunts importants levés en 2018 (1,8 M€), 2020 (2,3 M€), 2021 (4,8 M€) et 2022 (2,2 M€).

Sa situation bilancielle est restée positive malgré une mobilisation importante entre 2021 et 2022 : son fonds de roulement, a baissé de 40 % sur la période et s'élevait à 1,5 M€ au 31 décembre 2022, tout comme sa trésorerie qui atteignait près de 1,3 M€ à cette date, soit respectivement 38 et 33 jours de charges courantes.

Au total, si le résultat cumulé des BA des stations est prépondérant parmi celui des SPIC gérés par la CCHA, il ne représente que 10 % de celui du BP de la CCHA. De même, l'analyse comparative des situations bilancielle des stations au regard de celle de la CCHA démontre que celle-ci présente suffisamment de réserves pour absorber des déficits actuels de ses SPA ou ses SPIC³⁷. La chambre rappelle toutefois le principe d'une gestion équilibrée des SPIC en recettes et en dépenses, et que la subvention d'un déficit ne peut être qu'exceptionnelle, tel qu'indiqué supra.

2.1.4.2. L'activité des stations contribuerait en partie aux recettes directes et indirectes générées pour le territoire

Les recettes directes et indirectes retirées par les collectivités

La situation financière de la CCHA se caractérise par une augmentation des produits de gestion de 10 % sur la période, qui totalisaient près de 17,7 M€ en 2022. Ils étaient composés par la fiscalité (8,5 M€, soit 48 %), les ressources institutionnelles (6,7 M€, 38 %) et les ressources d'exploitation (2,5 M€, 14 %).

La fiscalité représentait la part la plus importante, même si celle-ci a diminué, tant en valeur absolue (passant de 11,8 M€ en 2018 à 8,5 M€ en 2022) que relative (passant de 73 % à 48 % des produits de gestion). Cette baisse a concerné essentiellement les taxes locales des ménages, notamment avec la suppression progressive de la taxe d'habitation à compter du 1^{er} janvier 2021, compensée par une réversion de la part de la taxe de valeur ajoutée, figurant dans les ressources institutionnelles. Toutefois, la taxe d'habitation des résidences secondaires a été maintenue. Cela a constitué une part non négligeable pour la CCHA, où le taux de ces logements était de 67 % en 2019³⁸. La fiscalité des entreprises s'est pour sa part maintenue à 1,1 M€ pour les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau (IFER) et 0,6 M€ au titre de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE).

La taxe de séjour représentait près de 0,5 M€ chaque année. Fixée et levée par la CCHA, elle a financé une partie de la subvention versée à l'office de tourisme intercommunautaire (cf. *infra*).

La taxe de remontées mécaniques a été, quant à elle, perçue par le département de l'Ariège, sur la base de 2 % du chiffre d'affaires déclaré annuellement par le syndicat.

³⁷ Selon l'ordonnateur, « à titre de comparaison, le BA de la restauration collective de la CCHA génère un déficit annuel de l'ordre de 700 k€ et fait appel à près de 25 emplois ; les budgets des Ehpad (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) font appel à une subvention annuelle d'équilibre de 200 k€ en moyenne et font appel à près de 60 emplois. »

³⁸ Source : INSEE, Dossier complet, 23 janvier 2023.

Les retombées économiques et sociales pour le territoire

Les chiffres des retombées économiques et sociales ont été présentés par l'ordonnateur sur la base d'une étude réalisée par le conseil départemental de l'Ariège. Ces derniers sont conséquents au regard des données statistiques démographiques et économiques³⁹ du territoire, marquées par une population intercommunale (7 088 habitants) en diminution de 7 % depuis 2008 (- 22 % depuis 1968) et vieillissante – la part des plus de 60 ans est passée de 33 % à 40 %, tandis que celle des moins de 30 ans diminue de 26 % à 22,5 % ces dix dernières années⁴⁰. L'emploi constitue donc un enjeu majeur pour la vallée.

Selon le président de la CCHA, les retombées générées par l'activité fondent son intervention dans la prise en charge d'un « *déficit absorbable* ». Ainsi, il estime que les stations de la Haute-Ariège génèrent 168 emplois directs et près 242 emplois indirects. Ces éléments sont issus d'une étude réalisée en 2016 par le bureau d'études Diathémis, qui avait plus précisément analysé les activités induites sur le périmètre immédiat de la station de Beille (station et village de Les Cabannes).

S'agissant des retombées économiques, il n'existe pas d'étude spécifique aux cinq stations, en revanche, des données⁴¹ ont été produites pour les stations de Guzet et Ax-les-Thermes en 2017 avec l'objectif d'évaluer leur impact sur le développement local, compte tenu de l'importance des investissements – et notamment du soutien financier du département.

L'effet bénéficiaire de l'activité de la station d'Ax-les-Thermes a été évalué à 19 M€ pour la CCHA. Un euro de forfait touriste produirait quatre euros de dépenses périphériques (nuitée, alimentation). Un euro d'investissement public générerait six euros de recettes extérieures et jusqu'à huit euros en cumulant le chiffre d'affaire du gestionnaire aux dépenses des visiteurs. L'effet indirect concernerait 243 emplois – hors ceux pour le fonctionnement de la station, et près de 73 entreprises. Les conséquences d'une fermeture de station n'ont été évaluées qu'à l'échelle départementale : perte de 26 600 visiteurs et de 193 500 nuitées ; un chiffre économique divisé par six (passant de 29 à 4 M€) et 73 entreprises en difficulté ; départ de 70 ménages directement concernés par la station et perte de 36 enfants scolarisés ; perte de valeur de l'immobilier et des revenus issus de la fiscalité.

³⁹ Source : INSEE, dossier complet du 23 janvier 2023.

⁴⁰ À titre de comparaison, la population départementale est en augmentation de 2 % depuis 2008 et subit les mêmes tendances de vieillissement, mais à un rythme moins rapide que celui de la CCHA (les plus de 60 ans passant 28,4 % à 33,3 %, tandis que les moins de 30 ans passent de 30,8 % à 29 %).

⁴¹ Étude départementale de 2017 sur les retombées économiques des stations de ski ariégeoises (Cabinet Traces TPI, juillet 2017)

figure 3 : rôle socioéconomique de la station de ski d’Ax sur la CCHA



Source : Étude TPI, les retombées économiques des stations de ski ariégeoises, juillet 2017

Si l'évaluation des retombées économiques et sociales présentés par cette étude n'est pas été justifiée, l'ordonnateur et le conseil départemental de l'Ariège ont apporté des précisions en réponse aux observations provisoires de la chambre.

L'ordonnateur a souligné que « sans méconnaître ni mésestimer les évolutions climatiques », les stations de ski constituent une activité économique pour les « 15 années à venir ». Ainsi, « l'apport financier de la CCHA se justifie d'autant plus qu'il permet de maintenir son niveau de ressources, en particulier fiscales ». Selon lui, maintenir l'activité des stations constitue une garantie de maintien de ses recettes économiques - payées par les acteurs qui dépendent des stations, de ses recettes foncières (avec la fiscalité sur le bâti et la taxe d'habitation des résidences secondaires), ainsi que les recettes tirées de la taxe de séjour.

Pour sa part, le conseil départemental de l'Ariège a évoqué les conséquences sociales de la fermeture des stations de ski, notamment dans un territoire rural de montagne, où le maintien de l'agriculture est adossé à une activité touristique. Selon lui, la fermeture des stations entraînerait une augmentation substantielle des revenus d'assistance et des aides versées aux familles démunies, déjà importantes dans le département. En outre, il estime que les pertes d'emplois entraîneraient des dépenses supplémentaires au titre des minima sociaux, de l'aide sociale et à l'enfance, avec le « corollaire des inégalités et de l'appauvrissement des populations ».

La chambre considère que, compte tenu de l'exposition au risque climatique, la transition vers un modèle touristique plus résilient devra être assurée par des investissements adaptés.

2.2. La prise en compte croissante du changement climatique dans les investissements et la diversification des activités des stations de montagne

2.2.1. Les projets définis restent majoritairement axés sur la garantie neige

Le schéma directeur des stations, validé fin 2017 par la CCHA sur la base d'études externalisées et d'une réflexion interne des services, vise « l'amélioration des conditions d'exploitation, la diversification des activités, et plus généralement la pérennité et la viabilité économique passant par une offre ski de territoire complémentaire entre stations ». Il pose

également le principe d'une maîtrise foncière des domaines skiables comme préalable à tout investissement, la rationalisation de l'exploitation ainsi qu'une réflexion sur le positionnement commercial et stratégique de chaque station.

Il s'agit d'un document global avec, en complément des infrastructures, la prise en charge de l'accueil et la montée en gamme des hébergements adossés aux stations constituent un paramètre essentiel. Le modèle économique devra faire l'objet d'un suivi, dans la perspective d'un équilibre budgétaire – à tout le moins d'une réduction des déficits afin qu'ils soient supportables pour la collectivité. Enfin, l'action veut s'insérer dans une démarche plus large de préservation des milieux naturels.

La priorité est donnée au maintien et au renouvellement des activités de loisirs liés à la neige, notamment dans les stations de descente

Une étude du cabinet MDP pour les stations d'Ascou, de Goulier et de Mijanès prévoyait plusieurs aménagements à réaliser : le renforcement de la « garantie neige » *via* une optimisation des enneigeurs et un aménagement du domaine skiable (terrassement des pistes) ; le remplacement de certains matériels vieillissants (dameuse, scooter) ; le développement de nouvelles activités de loisirs (luge, « *fun gliss* ») afin d'élargir la gamme proposée et accroître la fréquentation. Parallèlement, l'expérience client devait être améliorée depuis le stationnement jusqu'aux bâtiments d'accueil et de restauration, ainsi que le matériel de location. Enfin, pour Ascou et Mijanès, des projets d'extension de domaines skiables, avec création de télésiège voire de retenue d'eau, étaient envisagés – en complément de projets d'hébergements.

Le coût total des investissements était évalué à 10,1 M€, sans inclure le renouvellement des hébergements, chiffré à 5,2 M€. Ces aménagements d'ampleur visaient à consolider les deux stations en les positionnant comme pôle d'activité en saison hivernale, sans envisager une adaptabilité toute saison. Le schéma de la CCHA avait, pour sa part, retenu 8,2 M€ d'investissements, sans les hébergements.

Compte tenu des montants prévisionnels, des contraintes réglementaires requises (études d'impact, demandes d'autorisations), et dans l'attente des résultats de l'étude lancée conjointement par la Région Occitanie et le département de l'Ariège, la CCHA a privilégié les grandes inspections obligatoires, l'extension de l'enneigement ainsi que le renouvellement des matériels, pour un montant total de 4,2 M€.

2.2.2. La poursuite de la diversification des activités de loisirs dans les espaces nordiques

Le Plateau de Beille et le col du Chioula ont fait l'objet, pour leur part, d'une étude réalisée par le cabinet Dianeige et portant sur la faisabilité pour la diversification quatre saisons.

Premier espace nordique des Pyrénées et troisième au niveau national, le plateau de Beille est le navire amiral de la CCHA, tant en fréquentation qu'en chiffres d'affaires (cf. *supra*). Le diagnostic de 2015 avait permis d'établir un certain nombre de repères.

Ainsi, le site accueille principalement une clientèle de proximité, à 60 % familiale – en raison notamment de la diversification des activités et de loisirs, les 40 % étant liée à une pratique sportive. La faiblesse de la qualité de l'hôtellerie et de la capacité d'accueil de groupes était soulignée⁴².

⁴² « Beaucoup de structures sont familiales, petites et manquent de professionnalisme » (...) « les collectifs souffrent d'un vieillissement, de problématique de mise aux normes et/ou maîtrise des énergies ».

Le poids économique de Beille est également évoqué, avec un chiffre d'affaires de 6,5 M€, dont 40 % représentés par des achats et des dépenses directement au plan local, et une estimation de 210 emplois directs et indirects, dont 90 au plan local. Cette activité était directement liée à une fréquentation qui avait été maintenue, dans un contexte baissier.

Si le diagnostic pointait les différentes activités hivernales, mentionnant l'existence d'une diversification déjà présente et à accentuer, il soulignait dans le même temps l'absence d'offre estivale, alors même que le site présentait de forts atouts : passage du GR 10, cyclotourisme, descente VTT et trottinette, randonnées avec ânes et poneys, restauration. Par ailleurs, le plateau est en partie en site Natura 2000.

Forts de ces éléments, la CCHA et l'ensemble des partenaires publics ont souhaité un projet ambitieux et exemplaire. Selon l'ordonnateur, « *le concept architectural retenu vise l'amélioration des conditions d'accueil et de services au public, l'optimisation des surfaces et des conditions d'exploitation, une intégration paysagère réussie et une réponse adaptée aux besoins des partenaires qui proposent une diversification de l'offre touristique* ». La dimension durable est abordée dans la démarche des bâtiments durables et en répondant à l'appel à projets « *No Watt* », afin de doter Beille du premier bâtiment durable d'Occitanie (BDO) en Ariège et de s'inscrire comme référence pour les constructions à venir.

La rénovation de Beille s'est élevée à plus de 8 M€, dont 4,1 M€ de subventions publiques⁴³ et 4 M€ sous forme d'emprunts⁴⁴ portés par la CCHA. La bonne santé financière de celle-ci lui a permis de maintenir une capacité de désendettement inférieure à cinq années, malgré cet endettement. Toutefois, la chambre constate, qu'à ce jour, le financement de ce projet, qui concerne les stations de montagne, reste rattaché au budget principal de la CCHA – par ailleurs, sans faire l'objet d'un contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage⁴⁵, et non au syndicat, ce qui fausse le résultat budgétaire et financier des comptes de ce dernier et n'offre pas une visibilité complète des besoins des stations, en contradiction avec l'objectif affiché lors de la création du syndicat mixte.

Dans sa réponse aux observations provisoires, l'ordonnateur a souligné que le portage de projet avait été défini avant la création du syndicat. Il a précisé, par ailleurs, qu'une fois l'opération achevée, il était prévu que les bâtiments soient versés au Syndicat, en contrepartie d'une indemnité.

Outre la diversification des activités déjà proposées sur le site, des études sont en cours pour le développement de la pratique du VTT avec une liaison depuis la gare de Les Cabannes en Vallée, le développement d'une restauration atypique et ultra-locale, ou bien le développement du bien-être (« *montagno-thérapie* »). Comme précédemment, la chambre note que ces études restent portées par la CCHA et non au niveau du syndicat mixte.

S'agissant de Chioula, le diagnostic propose de ne pas développer l'offre neige et de différencier le site par rapport à Beille en développant une approche ludique de plein air et d'itinérance patrimoniale, en lien avec le refuge existant. Le projet d'investissement est présenté en plusieurs options (amélioration de l'existant, développement d'activités, structuration du site et extension hors col du Chioula), en identifiant les projets toute saison et été. Le schéma retient les deux premières options, pour un coût total de 0,7 M€. Si quelques travaux d'aménagement de

⁴³ État : 2,4 M€ (dont 1,8 M€ au titre du plan de Relance) ; Région : 1,4 M€ ; Département : 0,3 M€ ; Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) : 20 000 €.

⁴⁴ Fonds de tourisme Occitanie : 1 M€ ; Banque des territoires : 1 M€ ; Crédit agricole et Banque postale (chacune) : 1 M€ à long terme et 1 M€ de ligne de trésorerie.

⁴⁵ Cf. article L. 2422-5 à 11 du code de la commande publique.

pistes et sur le restaurant ont été réalisés, le programme a été suspendu, dans l'attente des résultats de l'étude régionale.

En matière de diversification d'activités sur le site du Chioula, outre les échanges avec une association de prestataires touristiques (restauration, VTT, chiens de traineau, randonnée, refuge du Drazet), la CCHA a lancé une mission d'accompagnement afin d'adopter un plan de gestion et d'usage partagés de l'espace sur le domaine du Chioula dans le cadre de la demande d'installation d'un prestataire touristique. Il est prévu d'y associer tous les usagers et les acteurs de la montagne, notamment le secteur agro-pastoral.

2.2.3. L'attente des résultats définitifs de l'étude régionale sur la définition d'une politique d'investissement et d'un nouveau cadre d'organisation et d'exploitation des stations ariégeoises

La région Occitanie et le département de l'Ariège, avec l'appui de la banque des territoires, ont confié à la Compagnie des Pyrénées une étude visant à définir la politique d'investissement ainsi que le cadre d'organisation et d'exploitation des stations de montagne ariégeoises. Elle doit s'appuyer sur les projets déjà identifiés (cf. *supra*), les expériences de mutualisation conduites - notamment par la SAVA.SEM, ainsi que les éventuelles perspectives offertes avec la création de la compagnie des Pyrénées.

Dans le cadre de l'objectif fixé par les commanditaires de l'étude de ne fermer aucune station, il s'agit d'envisager un positionnement stratégique et économique de chacune d'entre elles à horizon des 5, 10 et 15 ans et de définir un plan de développement propre, en incluant le volet hébergement ainsi que la mobilité et l'urbanisation. S'agissant du modèle de gouvernance, la pertinence d'une société d'exploitation commune sera réexaminée, ainsi que les différentes formes juridiques possibles et les types de contrats – délégation de service public (DSP en régie intéressée, affermage ou concession) – pouvant lier cette société avec les autorités organisatrices.

Au premier trimestre 2023, l'étude avait été partiellement réalisée⁴⁶. Elle ne sera rendue publique qu'avec la présentation concomitante des moyens de financement des nouveaux investissements des différents partenaires, publics comme privés, ainsi que les modes d'exploitation et de gouvernance retenus pour les stations.

Dans sa réponse à la chambre, la SEM Compagnie des Pyrénées précise que le rendu définitif de l'étude, prévu au plus tôt pour la fin d'année 2023, visait à démontrer « *la soutenabilité financière globale et devra donc prendre en compte de nouvelles activités essentielles à l'équilibre telles que la restauration ou l'hébergement* ». Elle ajoute que « *l'amélioration de la performance opérationnelle de l'ensemble des stations ariégeoises est un axe indissociable* » et, à cet effet, la mutualisation au sein du territoire et avec les services de la Compagnie des Pyrénées, devra être évaluée. S'agissant de la diversification des activités, elle souligne que « *la connaissance et les expérimentations conduites* » ainsi que le « *manque d'alternatives éprouvées* » « *ne permett(ai)ent pas de viser à moyen terme un poids dans le chiffre d'affaires de plus de 15 %* ».

Pour sa part, l'ordonnateur indique que « *les positions convergent vers le maintien de l'activité ski à Goulier tant que le niveau d'enneigement le permettra et sans investissement neige supplémentaire* », ainsi que « *le renforcement de la diversification d'ores et déjà engagée à Beille,*

⁴⁶ Notamment le volet correspondant au positionnement stratégique de chaque station, le re-questionnement des projets d'investissements et les modes d'exploitation et de commercialisation. Cette partie d'étude propose également une gamme d'investissements (confirmés, écartés, amendés, nouvellement proposés) pour tendre vers des modèles économiques plus vertueux et tenant compte d'une nécessaire diversification des activités.

au Chioula et à Mijanès ». Il souligne que « le développement d'activités toutes saisons se heurtera inévitablement à des problématiques nouvelles (autorisations domaniales, utilisation des ressources naturelles, préservation des écosystèmes et de la biodiversité, conflits d'usage et de partage des espaces de montagne) » et que ces perspectives de diversification ne devaient « pas aggraver davantage les modèles économiques déjà déficitaires ».

S'agissant plus particulièrement de l'hébergement, l'ordonnateur précise en réponse avoir porté un programme pour la montée en gamme des établissements à Ascou et à Ax les Thermes. À ce titre, il présente « une autre option » qu'il entend développer, en impliquant directement l'opérateur privé dans l'exploitation par la prise en compte d'une part des investissements, ceci afin d'alléger le besoin de financement public.

La chambre souligne que la répartition des investissements ainsi que l'intéressement sont des pratiques qui peuvent permettre une exploitation plus performante et un meilleur équilibre des responsabilités d'une gestion déléguée, sous réserve que cette dernière soit précisément définie et effectivement contrôlée par la collectivité.

CONCLUSION INTERMÉDIAIRE

Faisant écho au rapport public annuel de la Cour des comptes de 2015, la CCHA s'est engagée dans une démarche de mutualisation de la gestion de ses stations avec l'inscription d'orientations claires dans son projet de territoire. Cela s'est traduit dès fin 2017 par la définition d'un schéma directeur pour les stations, adossé à un programme pluriannuel d'investissement. Fin 2021, la CCHA s'est prononcée en faveur de la constitution d'un syndicat mixte spécifique d'exploitation et d'investissement, chargé de mettre en œuvre cette feuille de route stratégique, avec l'accompagnement financier du département de l'Ariège, tel qu'indiqué *supra*.

Les premiers effets de la mutualisation ont porté sur le service d'entretien des remontées mécaniques, ainsi que sur les services supports, dans un souci de ne pas accroître les charges de fonctionnement de la structure. Pour autant, la gestion financière de l'activité des stations ne permet toujours pas de dégager de marge : le déficit d'exploitation ainsi que le financement des investissements, sont portés par la CCHA qui dispose, à l'heure actuelle, des capacités financières pour les subventionner. Par ailleurs, le volet de commercialisation, prévu dans le schéma des stations, n'a pu être développé, la pandémie ayant constitué un coup d'arrêt avec la fermeture des remontées mécaniques au cours de la saison 2020 – 2021, ce qui pourrait préfigurer la situation d'une saison hivernale sans exploitation des stations de ski.

Le président de la CCHA justifie son soutien financier par les retombées économiques et sociales que générerait l'activité des stations, même si celles sont difficiles à évaluer. À ce titre, les investissements réalisés visent prioritairement à maintenir une activité et une fréquentation hivernale. La diversification d'autres activités reste timide et essentiellement liée à la configuration des sites, lorsque celle-ci est possible.

Reste la question, posée par le président, de la « pertinence du périmètre et d'échelon de gestion et de gouvernance ». Ainsi, la notion des périmètres tant géographique qu'institutionnel constitue une piste à explorer. Une première réflexion en interne portait sur les possibilités de regrouper l'ensemble des stations de la Haute-Ariège, en intégrant celle d'Ax-les-Thermes, et de confier l'ensemble de la gestion à un prestataire sous forme de délégation de service public. Cette voie a été stoppée au moment de la pandémie sanitaire. Elle est restée suspendue, dans l'attente des résultats d'une étude confiée à la Compagnie des Pyrénées par la région et le département, qui

doit apporter des propositions quant à la politique d'investissement ainsi qu'un nouveau cadre d'organisation et d'exploitation des stations de montagne ariégeoises.

Ainsi, la notion de périmètres - tant géographique qu'institutionnel - constitue une piste à explorer, au-delà du cantonnement à la seule activité d'exploitation de la station de ski. L'activité touristique constitue l'un des secteurs économiques essentiels pour les territoires de montagne – et la Haute-Ariège en particulier. À cet effet, la collectivité a défini un projet de territoire cohérent et s'est progressivement saisie de tous les outils à sa main, afin de déployer une stratégie d'ensemble. Elle a, par ailleurs, récemment développé une autre solution visant à renforcer la prise en charge par le prestataire privé des investissements prévus sur les infrastructures, notamment d'hébergement. Le nombre d'interlocuteurs aux compétences imbriquées, le volume des besoins et des investissements nécessaires, la complexité juridique et administrative plaident pour un changement d'échelle et de périmètre.

3. UN PROJET DE TERRITOIRE QUI TENTE DE PRÉSERVER L'ACTIVITÉ TOURISTIQUE DE MONTAGNE MAIS QUI DOIT REPOSER DÉSORMAIS SUR UN NOUVEAU MODÈLE A CONSTRUIRE POUR PRENDRE EN COMPTE LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

La prise de conscience sur les effets constatés et attendus du changement climatique est indéniable et partagée de l'ensemble des acteurs. Elle se traduit par le manque de neige, mais également d'autres conséquences pour les territoires de montagne qui doivent être prises en compte dans la stratégie d'adaptation à imaginer.

3.1. Un projet de territoire en cours de déploiement, qui place les stations de sports et de montagne au cœur de l'activité touristique, levier économique essentiel pour la vallée

Au sein du projet de territoire, l'activité touristique est pleinement identifiée comme un axe du développement économique de la collectivité. À cette fin, la création d'un outil commun s'est révélée la première priorité à concrétiser. Par ailleurs, outre les stations d'hiver et de montagne, qui ne représentent pas une masse critique suffisante, deux volets complémentaires sont définis : l'offre d'hébergements touristiques de qualité, ainsi que la valorisation des activités de pleine nature et du patrimoine historique et culturel du territoire.

3.1.1. La création d'un outil commun pour suivre les données touristiques de la vallée : l'office de tourisme intercommunautaire des Pyrénées ariégeoises

Une certaine inadéquation a été constatée entre les frontières locales administratives et le parcours touristique. Pour dépasser cette contrainte, la solution mise en place au 1^{er} janvier 2018 a été la création, sous format associatif, d'un office du tourisme intercommunal et intercommunautaire avec la CC du Pays de Tarascon⁴⁷. Classé en catégorie I et doté d'un budget d'1,1 M€ - financé par la taxe de séjour versée par chaque intercommunalité, l'Office contribue à la valorisation de la destination fondée sur quatre piliers⁴⁸, ainsi qu'à la production d'études et de

⁴⁷ Créée en 1996 et comptant vingt communes pour 8 500 habitants

⁴⁸ La montagne l'hiver ; la montagne l'été ; le thermalisme bien-être ; le patrimoine.

données chiffrées. Une convention a été conclue en 2019 entre l'office et les deux CC précisant les missions et objectifs assignés. L'office regroupe ainsi plus de 500 professionnels adhérents et s'insère dans une approche collective avec les six autres offices et l'agence départementale du tourisme.

S'agissant plus précisément des stations, l'Office intervient pour la vente de forfaits de la station de Beille à partir du point d'informations tourisme implanté à Les Cabannes (en bas de la montée de Beille) – cette disposition ayant vocation à éviter les effets de file d'attente à la station. Selon l'ordonnateur, ce dispositif est voué à s'étendre sur les autres stations du Syndicat.

Par ailleurs, dans le cadre des missions spécifiques définies dans la convention d'objectifs et les avenants financiers, l'office est chargé d'une mission spécifique portant sur l'organisation d'animations pour le territoire du Donezan, et comprenant notamment la station de Mijanès.

En lien avec l'observatoire G2A, l'Office collecte et publie régulièrement des bilans saisonniers permettant de dresser des constats intéressants l'évolution des pratiques touristiques. Ces derniers constituent une source d'informations essentielles à une éventuelle adaptation de stratégie.

Au niveau départemental, l'agence de développement touristique a réalisé en 2018 une étude⁴⁹ sur la connaissance des clientèles touristiques – chaque office ayant reçu les résultats pour son territoire. Dans les Pyrénées Ariégeoises, il s'agit avant tout d'un séjour de proximité (Occitanie) et régulier (plus de 50 jours / an), avec une surreprésentation des séjours en famille et des clients seniors – excepté en hiver, où la clientèle est plus jeune.

Le tourisme est marqué par une forte saisonnalité, avec une prépondérance des nuitées estivales mais des retombées économiques plus importantes en saison hivernale.

L'étude précise que « Si l'été représente la période où les dépenses globales du séjour sont les plus élevées (972 €), c'est principalement le fait de la durée de séjour (9,1 nuitées en moyenne). Ainsi, la moyenne par touriste et par nuitée est aussi la plus faible observée en été (51,60 €). L'hiver est une saison où les dépenses globales sont élevées (940 €) en dépit de la durée de séjour plus limitée (5,9 nuitées). Ces chiffres conduisent à une dépense moyenne par nuitée et par personne de 65,20 €. C'est d'ailleurs l'hiver que le poids du poste hébergement est le plus important avec un panier moyen total de 71,20 € par nuitée. À l'inverse, les dépenses en matière d'activités culturelles sont les plus faibles, au profit des loisirs et des activités de montagne. Le printemps est une saison intéressante du point de vue des dépenses par nuitée et par personne : 67,60 €. Cela s'explique par une surreprésentation des séjours en couple (53 %) et en solo (16 %), soit des petites cellules de voyage. »

Dans ce contexte, il faut souligner que la question de l'hébergement est fondamentale. Jusqu'en 2017, l'office de tourisme servait de centrale de réservation, compétence qui a été perdue lors de la fusion – sans doute également en raison de l'évolution des pratiques touristiques. Pour autant, un suivi particulier demeure sur les nuitées et les types d'hébergements touristiques, selon la typologie des personnes détenant le bien ou en faisant la location. Selon la définition prise locale, on distingue les lits dits « *chauds* », commercialisés par des structures professionnelles (hôtels, résidences de tourisme, campings, villages vacances) ; les lits « *tièdes* » caractérisant les locations réalisées entre particuliers ; et les lits « *froids* » désignant les lits non commercialisés mais qui ne sont pas occupés toute l'année, soient les résidences secondaires. En l'espèce, ces dernières représentent les trois quarts des lits touristiques.

⁴⁹ Menée entre mai 2017 et avril 2018 par le cabinet d'études TCI Research.

La directrice de l'office confirmait que de nouvelles tendances étaient en voie de développement, notamment sur les secteurs touchant le bien-être. De même, le département était de plus en plus identifié et recherché pour sa nature préservée et la qualité de ses paysages – ayant été jusqu'à présent relativement peu développé en matière d'infrastructures touristiques (« Ariège sauvage »), et avec la montée de nouveaux acteurs, tel que le parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises.

Dans le même temps, l'arrivée de nouveaux « *utilisateurs* » de la montagne avait permis de constater la survenance de problèmes de cohabitation des activités – en particulier avec le pastoralisme l'été, ce qui engendrait un besoin de pédagogie vis-à-vis des nouveaux clients, qui « *n'ont pas forcément les codes de la vie en montagne* ».

3.1.2. Une intercommunalité qui se saisit progressivement de l'ensemble des moyens à sa disposition pour déployer une politique touristique à son échelle

Au sein de son projet de territoire, la valorisation d'activités de pleine nature et du patrimoine culturel et historique du territoire est l'un des axes mobilisés par la CCHA dans le cadre de sa compétence touristique. À ce titre, elle gère en régie déléguée des refuges de montagne (Chioula, Rulhe), des parcs accrobranches et a développé en régie directe un réseau de sentiers de randonnée, outre les différents GR qui traversent son territoire. Elle est, par ailleurs, propriétaire de monuments historiques (châteaux de Lordat et d'Usson, Maison des comtes de Foix à Siguer) pour lesquels elle a engagé des projets. Dans le prolongement de son passé industriel (Mine du Rancié), un projet de valorisation des forges d'Orlu et des carrières du Talc est actuellement en cours de finalisation dans le cadre des « Vallées ingénieuses »⁵⁰.

Tel qu'évoqué supra, la question de l'hébergement et au-delà celle de sa montée en gamme sont essentielles. Outre que les stations ne sont pas adossées à des villages et se présentent comme des fronts de neige, le territoire est dépourvu d'une offre de séjour en adéquation avec les attentes de la clientèle ; c'est ce qui ressort des différentes études touristiques. Des projets⁵¹ ont été identifiés dans le cadre du schéma des stations, pour un montant de près 11 M€, dans l'objectif d'une requalification de l'offre et de montée en gamme de la qualité d'accueil. L'une des opérations les plus importantes concerne le centre d'hébergement du Saint Bernard à Ascou-Pailhères pour 7 M€. Toutefois, ces projets restent à ce jour en attente d'une validation par l'étude régionale. La CCHA est également associée à l'accompagnement mené par Atout France sur Ax-les-Thermes afin de créer une nouvelle dynamique et visant à requalifier le parc des hébergements de la station Ax 3 Domaines et à favoriser leur remise en commercialisation. Enfin, à son niveau, la CCHA tente de relancer le projet de rénovation du domaine des Soulades⁵².

⁵⁰ Projet vallées ingénieuses à Luzenac (1,65 M€) et Orlu (2,38 M€).

⁵¹ Le « Tarbésou » (74 chambres et 16 appartements, station d'Ax-3-Domaines) ; le « Saint-Bernard » (36 chambres, station Ascou-Pailhères) ; le « Montmija » (18 chambres, station Ascou-Pailhères) ; le « VV de Marc » (29 chambres, 16 gîtes et 1 gîte d'étape, commune Auzat).

⁵² Hébergement touristique de 350 lits, le Domaine des Soulades a été inauguré il y a 30 ans dans la commune Le Pla (75 habitants). Le projet avait été pensé et élaboré par le maire comme un vecteur important de création d'emplois (20 emplois) et de tourisme. Pendant 15 ans, le site fut la propriété d'une association dédiée à l'accueil de personnes handicapées (la Vie active), avant d'être racheté en 2007 par le groupe Quiétude dans l'optique de développer ce village vacances en le mettant aux normes, pour un budget estimé à 7 M€ et une livraison prévue en juin 2009. Mais la société est placée en liquidation judiciaire en 2010, stoppant les travaux de réouverture du site. En 2011, le coût était chiffré à 12 M€ entre le rachat des logements et la rénovation du site. Depuis, la dégradation avancée des bâtiments se poursuit. À l'automne 2020, un investisseur privé s'est dit intéressé par le site pour développer un projet de tourisme pleine nature. La CCHA aurait à sa charge l'opération de démolition, estimée à 1,5 M€ hors analyse amiante. Dans sa délibération n° 2023-25 du 16 mars 2023, elle sollicite le Fond Vert ainsi que les autres financeurs publics, à hauteur de 80 % du financement.

La question de l'hébergement est étroitement liée avec la maîtrise foncière, pour laquelle la CCHA a engagé un programme pluriannuel d'acquisitions sur les domaines – avec par exemple, des acquisitions réalisées sur le domaine de la station de Goulier ou une procédure d'expropriation qui doit être prochainement lancée sur le site du plateau de Beille. Sur ces différents projets, la chambre encourage la CCHA à poursuivre et intensifier sa collaboration avec les structures portées par la Région⁵³, afin de nouer un partenariat contractualisé et ne pas engager de démarche isolée.

Enfin, les différents diagnostics thématiques et territoriaux engagés pour l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUi-H) de la Haute-Ariège, permettent de disposer de données afin d'orienter les futures politiques du territoire en matière d'urbanisation, d'habitat, de mobilités. Dans ce cadre, de nouveaux outils pourront être utilisés afin de développer un lien plus étroit entre les domaines des stations et les villages valléens. À cet effet, la CCHA s'est saisie du volet mobilités, qui a été décliné en plusieurs propositions : d'une part, le développement de la pratique du cyclotourisme, avec la création d'une voie à mobilité douce reliant les communes de fond de vallée, mais également la pratique plus sportive d'ascension des différents cols du territoire, en s'appuyant sur la notoriété du passage du Tour de France.

La stratégie de la CCHA s'insère dans celle formalisée par le conseil départemental de l'Ariège, acteur clef de ce territoire en matière touristique.

3.2. Une stratégie en transition à la recherche d'un modèle économique et de développement durable pour les stations et plus largement le tourisme en montagne

3.2.1. Le renouvellement en cours de la stratégie départementale du tourisme

Plusieurs sources font état d'un certain « *retard* » de l'Ariège en matière de développement touristique. Or, comme le mentionne l'étude régionale et à la lecture des nouvelles attentes et tendances de la clientèle – notamment à l'issue de la pandémie, cette faiblesse pourrait se transformer en avantage, le département présentant une image de destination nature préservée.

Plusieurs études ont été réalisées sur les activités sportives de montagne « *outdoor* », trail, afin de pouvoir évaluer leur potentiel dans la stratégie touristique, les moyens de développement et les attentes des clients. C'est dans ce contexte que le département a lancé l'élaboration de la nouvelle feuille de route du tourisme 2023-2027 – le précédent schéma portant sur la période 2013-2020. Ce dernier avait identifié le développement de cinq filières principales – dont la neige (action 11), ainsi que l'amélioration de l'offre en hébergement (action 12). À ce titre, les Pyrénées Ariégeoises sont particulièrement concernées et concentrent plus de 45 % des lits touristiques du département, un tiers des nuitées touristiques et plus d'un quart des destinations excursionnistes⁵⁴.

⁵³ SA Foncière des Pyrénées, ARAC et AREC Occitanie.

⁵⁴ Source : Chiffres clés du Tourisme en Ariège, 2021.

3.2.2. La nécessité d'appréhender globalement un modèle multi-saisons pour les stations touristiques de montagne

3.2.2.1. Adopter une approche par les risques

L'observatoire de la communauté de travail des Pyrénées a dressé en 2018 un état de lieux de la connaissance sur les impacts du changement climatique sur le territoire⁵⁵, afin d'orienter la stratégie pyrénéenne d'adaptation au changement climatique. Les conclusions envisagent les conséquences sur les secteurs biophysiques et socio-économiques et identifient dix enjeux selon une approche de risques, notamment naturels.

La baisse des précipitations de pluie et de neige est abordée, avec ses conséquences sur les reculs et raccourcissements des saisons de ski hivernale, mais également sur une moindre protection de la flore, la neige servant de couvert isolant.

Les impacts de l'augmentation des températures et de la diminution des précipitations sont plus importants en saison estivale, avec le développement des incendies de forêt et des risques naturels, une pénurie en eau – et en énergie *via* les lacs de réserve et les centrales hydrauliques. Il faut également noter une concurrence exacerbée des confits d'usages entre les secteurs économiques, pastoralisme et tourisme.

Dès lors, un modèle de tourisme toute saison doit nécessairement intégrer ces différents risques naturels, afin de ne pas les accélérer ni les aggraver par d'autres externalités négatives causées par une activité mal adaptée. Effectivement, les conséquences sur la biodiversité et les écosystèmes sont particulièrement prégnants. À ce titre, le parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises est un interlocuteur qui pourrait être davantage associé dans la stratégie de développement de la Haute-Ariège, même si à ce jour, seule la partie occidentale de la CC est concernée⁵⁶.

3.2.2.2. La recherche d'un nouveau modèle toute saison

La diversification des activités semble systématiquement appréhendée à l'échelle locale de la station, avec une proposition d'activités similaires, ce qui pourrait, finalement, aboutir à déployer un « nouveau » modèle de station multi saisons identique, qui serait déployé à chaque station. À ce jour, aucune réflexion ne permet d'aborder la notion de station de montagne toute saison incluant l'ensemble des activités hivernales et estivales (neige, refuge de montagne, thermalisme – bien-être), y compris le volet hébergement et restauration, pour projeter un modèle économique – et plus largement de développement – global.

Dans le prolongement de cette première observation, un certain nombre de considérations doivent être prises en compte pour la gouvernance et la structuration juridique. Ainsi, à droit constant, la classification de l'activité en SPIC entraîne des contraintes en matière de financement et de respect des règles budgétaires, qui ne sont pas adaptées à l'activité ; elles le seront d'autant moins avec l'inclusion dans le périmètre des volets d'hébergement et de restauration. Les structurations actuelles de syndicat mixte n'autorisent pas, sauf exceptions limitativement définies, la gestion d'un SPIC déficitaire ; cependant, les modèles de société publique locale et de société

⁵⁵ OPCC-CTP (2018). Le changement climatique dans les Pyrénées : impacts, vulnérabilités et adaptation. Bases de connaissances pour la future stratégie d'adaptation au changement climatique dans les Pyrénées.

⁵⁶ Vallée de Vicdessos. La révision de la charte en cours projette une extension du nombre de communes dans le périmètre du Parc, avec un élargissement oriental intégrant potentiellement une partie du site de Beille.

d'économie mixte restent possibles – avec toute l'incertitude que générerait pour la collectivité la gestion déléguée d'une activité non rentable.

Aujourd'hui, la réglementation offre plusieurs possibilités, avec de possibles variantes selon l'élargissement des périmètres :

- Le scénario d'une société publique locale (SPL). Cela pourrait être la transformation *a minima* du syndicat mixte des stations de montagne de la Haute-Ariège en SPL pour résoudre les difficultés liées aux nomenclatures budgétaires et financières. Le périmètre géographique pourrait être maintenu, tout comme, son champ d'action ; un élargissement à la station d'Ax-3-Domains pourrait être envisagé, si la commune transfère la compétence à la CCHA⁵⁷.
- Le scénario d'une société d'économie mixte (SEM). Son périmètre géographique resterait à définir : local en transformant le syndicat mixte des stations de montagne de la Haute-Ariège en SEM ; valléen en faisant porter l'ensemble des stations de la Haute-Ariège et en incluant celle d'Ax-les-Thermes ; départemental voire régional, en prenant la référence de la compagnie des Pyrénées – avec éventuellement un relais local. De même, son champ d'action devrait être identifié, selon que l'approche soit faite sur les activités proposées par les stations, ou en intégrant l'ensemble d'un bouquet destination (station, hébergement, restauration, autres activités sportives et culturelles).
- Une autre alternative pourrait être de s'inscrire dans le cadre de l'expérimentation et de la différenciation territoriale, en application combinée de la loi organique n° 2021-467 du 19 avril 2021 relative à la simplification des expérimentations mises en œuvre sur le fondement du quatrième alinéa de l'article 72 de la Constitution et de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale.
- La circulaire n° 6390-SG relative au suivi des propositions de différenciation et d'adaptation par les collectivités territoriales du 16 janvier 2023 stipule les catégories de collectivités concernées, au cas d'espèce le département ou la région, qui « peuvent présenter des propositions de modification ou d'adaptation des dispositions législatives ou réglementaires, en vigueur ou en cours d'élaboration, concernant les compétences, l'organisation et le fonctionnement d'une, de plusieurs ou de l'ensemble de ces collectivités. Ces propositions peuvent porter sur la différenciation, mentionnée à l'article L. 111-3-1 du CGCT (articles L. 3211-3 et L. 4221-1 du même code). »

Par ailleurs, l'instruction du Gouvernement NOR TERB2115000J du 12 mai 2021 relative à la mise en œuvre des expérimentations engagées sur le fondement du quatrième alinéa de l'article 72 de la Constitution – et des évolutions apportées au droit de l'expérimentation des collectivités territoriales et de leurs groupements par la loi organique n° 2021-467 du 19 avril 2021 – précise la mise en place de guichets locaux d'appui au sein des préfectures du département afin d'accompagner ces démarches dérogatoires.

Au cas d'espèce, l'échelon pertinent pourrait être le département, compte tenu des spécificités de l'Ariège au regard des autres départements du massif, qui pourrait demander la différenciation au titre de sa compétence tourisme, sur périmètre comprenant l'ensemble des stations de montagne.

Ces éléments ont été présentés aux différents acteurs locaux, qui ont apporté leur réponse aux observations provisoires de la chambre, dans l'attente des solutions proposées par l'étude

⁵⁷ Il faudrait alors évaluer les conséquences financières pour la CCHA et la commune d'Ax-les-Thermes, éventuellement en redéfinissant les attributions de compensation.

régionale. L'ordonnateur rappelle que la situation économique et juridique de l'activité de ski aboutissait à ce que seules des collectivités publiques ayant les plus fortes capacités financières puissent porter les investissements nécessaires au maintien de l'activité. Il indique que cela pouvait prendre la forme d'une structure faîtière regroupant les collectivités organisatrices des stations d'Ariège. Pour sa part, le conseil départemental indique partager le point de vue de la chambre sur le bien-fondé d'un questionnement régulier des échelles et des modes de gestion pertinents des services publics, en situant l'enjeu sur le financement des investissements et dans l'articulation du département en lien avec la région en faveur de « *politiques publiques de soutien durable aux stations de ski de l'Ariège* ».

Face aux nouveaux enjeux auxquels les stations de montagnes sont confrontées, apparaît la nécessité de faire évoluer le mode de gestion et le modèle économique afin de soutenir une stratégie de diversification touristique.

ANNEXES

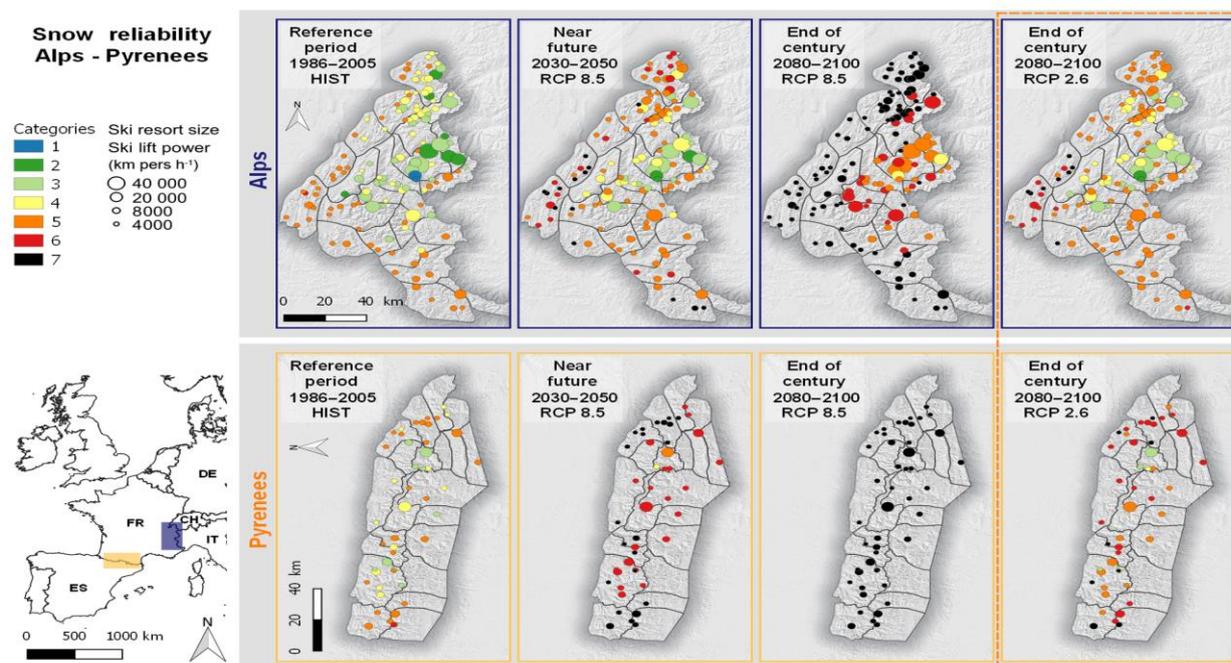
| | |
|--|-----------|
| annexe 1 : étude sur la fiabilité de la neige par station au regard du changement climatique | 37 |
| annexe 2 : données relatives à la station de Goulier | 39 |
| annexe 3 : données relatives à la fréquentation des stations de la Haute-Ariège | 42 |
| annexe 4 : données relatives à la situation financière des stations de la Haute-Ariège | 43 |
| annexe 5 : données relatives à la situation financière de la CC Haute-Ariège | 45 |
| annexe 6 : données sur le tourisme en Ariège et dans les Pyrénées-Ariégeoises | 46 |
| annexe 7 : les sites touristiques dans les Pyrénées-Ariégeoises | 48 |

annexe 1 : étude sur la fiabilité de la neige par station au regard du changement climatique

L'étude publiée en 2019 porte sur les deux principaux massifs français (Alpes et Pyrénées) et indique que la fiabilité passée et future de l'enneigement des stations de ski dans les Pyrénées françaises est très variable. Elle définit sept catégories de fiabilité de la neige, sur les bases de la notion de fiabilité des chutes de neige et de l'usage de la production d'enneigement en tant que méthode d'adaptation :

- Catégorie 1 : l'élévation du village (et des remontées mécaniques basses) est située au-dessus de la ligne de fiabilité de neige damée à 90 % (couleur bleue).
- Catégorie 2 : l'altitude du village est supérieure à la ligne de fiabilité de la neige damée à 70 % et l'élévation du village est au-dessus de la ligne de fiabilité de la production d'enneigement à 90 % (vert foncé).
- Catégorie 3 : l'altitude moyenne des remontées mécaniques est au-dessus de la ligne de fiabilité de la neige damée à 70 % et l'altitude du village est supérieure à la ligne de fiabilité de la production d'enneigement à 90 % (vert clair).
- Catégorie 4 : l'altitude moyenne des remontées mécaniques est au-dessus de la ligne de fiabilité de la neige damée à 50 % et l'altitude du village est au-dessus de la ligne de fiabilité de la production de l'enneigement à 90 % (jaune).
- Catégorie 5 : l'élévation du village est au-dessus de la ligne de fiabilité d'enneigement à 90 % avec usage de la neige produite (orange).
- Catégorie 6 : l'altitude moyenne des remontées mécaniques est au-dessus de la ligne de fiabilité d'enneigement à 90 % avec usage de la neige produite (rouge).
- Catégorie 7 : l'altitude moyenne des remontées mécaniques est inférieure à la ligne de fiabilité d'enneigement à 90 %, avec usage de neige produite (noir).

carte 2 : projections de viabilité des stations alpines et pyrénéennes en 2030, 2050 et 2100

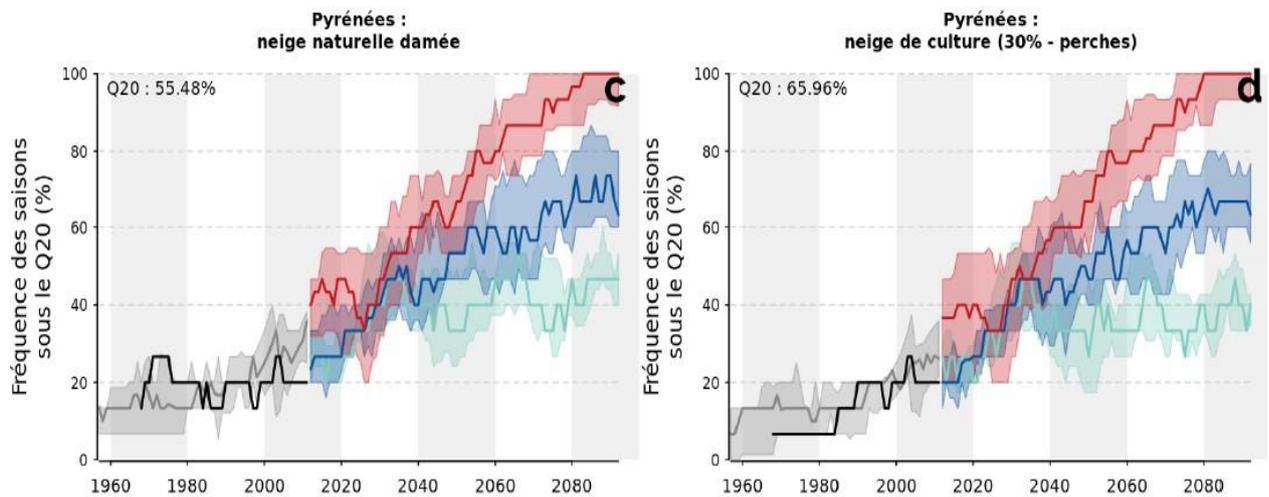


Source : Spandre, P., François, H., Verfaillie, D., Pons, M., Vernay, M., Lafaysse, M., George, E., and Morin, S.: Winter tourism under climate change in the Pyrenees and the French Alps: relevance of snowmaking as a technical adaptation, *The Cryosphere*, 13, 1325–1347, <https://doi.org/10.5194/tc-13-1325-2019>, 2019.

Les catégories 1, 2 et 3 illustrent les stations de ski où les conditions d'enneigement sont généralement fiables. L'enneigement produit n'est généralement utilisé qu'aux altitudes les plus basses et ne fait la différence que pour une minorité de saisons lorsque les conditions de neige sont trop rares. Les catégories 4 et 5 illustrent les stations de ski où les conditions d'enneigement peuvent ne pas être considérées comme aussi fiables que les catégories précédentes, mais l'enneigement produit peut généralement garantir la fiabilité à toutes les altitudes de la station. Dans ces deux catégories, l'enneigement produit est utile et efficace pour réduire la rareté de la neige à toutes les altitudes de la station⁵⁸.

Les catégories 6 et 7 illustrent les stations de ski où les conditions d'enneigement ne sont généralement pas considérées comme fiables et où l'enneigement produit n'est pas efficace pour réduire la rareté de la neige aux altitudes les plus basses de la station.

graphiques 2 : fréquence de récurrence des saisons les plus défavorables selon les scénarii RCP 8.5 (rouge), 4.5 (bleu foncé) et 2.6 (bleu clair) avec (gauche) et sans usage de production de neige (droite)



Source : Spandre, P., François, H., Verfaillie, D., Pons, M., Vernay, M., Lafaysse, M., George, E., and Morin, S.: Winter tourism under climate change in the Pyrenees and the French Alps: relevance of snowmaking as a technical adaptation, *The Cryosphere*, 13, 1325–1347, <https://doi.org/10.5194/tc-13-1325-2019>, 2019

⁵⁸ Pons, M., López-Moreno, J., Rosas-Casals, M., and Jover, E.: The vulnerability of Pyrenean ski resorts to climate-induced changes in the snowpack, *Climatic Change*, 131, 591–605, <https://doi.org/10.1007/s10584-015-1400-8>, 2015.

annexe 2 : données relatives à la station de Goulier

tableau 1 : données financières de la station GOULIER

| En € | 2018 | 2019 | 2020 | 2021* |
|-----------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Prestations, ventes | 159 597 | 170 518 | 21 944 | 15 261 |
| <i>Dont chiffre d'affaires</i> | <i>152 947</i> | <i>154 497</i> | <i>19 487</i> | <i>9 239</i> |
| Subventions | 216 000 | 105 700 | 130 000 | 215 172 |
| Autres recettes | 34 817 | 146 046 | 216 701 | 59 017 |
| TOTAL RECETTES | 410 414 | 422 264 | 368 645 | 289 451 |
| Charges de personnel | 156 310 | 168 592 | 90 020 | 85 888 |
| Charges courantes | 91 359 | 90 251 | 41 833 | 38 399 |
| Entretien | 99 | 4 252 | 618 | 717 |
| Fluides | 13 129 | 24 255 | 13 473 | 10 692 |
| Amortissement | 80 000 | 42 818 | 217 202 | 129 465 |
| Autres charges | 73 661 | 93 628 | 18 150 | 16 711 |
| TOTAL CHARGES | 414 557 | 423 795 | 381 294 | 281 872 |
| CAF (brute) | 51 417 | 78 926 | -2 162 | 78 028 |
| Dette (annuité) | 26 119 | 26 848 | 27 604 | 25 485 |
| Investissements programmés | 356 967 | 814 305 | 351 951 | 110 511 |

* *Pandémie sanitaire et fermeture des remontées mécaniques – ouverture des espaces nordiques*

Source : CRC, d'après les comptes de gestion du BA de la station et les éléments du CCHA

tableau 2 : évolution des produits de la station Goulier

| En € | 2018 | 2019 | 2020 | 2021* |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Chiffres d'affaires | 152 947 | 154 497 | 19 487 | 9 239 |
| Autres produits des activités annexes | 6 650 | 16 021 | 2 457 | 6 022 |
| Prestations et ventes | 159 597 | 170 518 | 21 944 | 15 261 |
| Subvention État | | | | 56 172 |
| Subvention collectivités | 216 000 | 105 700 | 130 000 | 159 000 |
| Ressources institutionnelles | 216 000 | 105 700 | 130 000 | 215 172 |
| Produits de gestion | 375 597 | 276 218 | 151 944 | 230 433 |
| <i>% chiffres d'affaires</i> | <i>41 %</i> | <i>56 %</i> | <i>13 %</i> | <i>4 %</i> |
| <i>% subventions</i> | <i>58 %</i> | <i>38 %</i> | <i>86 %</i> | <i>93 %</i> |
| Autres produits | 34 817 | 146 046 | 216 701 | 59 017 |
| <i>Dont autres produits exceptionnels</i> | <i>10 377</i> | <i>122 449</i> | <i>9 983</i> | <i>0</i> |
| <i>Dont amortissements et reprise</i> | <i>24 440</i> | <i>23 595</i> | <i>206 714</i> | <i>59 017</i> |
| TOTAL PRODUITS | 410 414 | 422 264 | 368 645 | 289 450 |
| <i>% chiffre d'affaires</i> | <i>37 %</i> | <i>37 %</i> | <i>5 %</i> | <i>3 %</i> |
| <i>% subventions</i> | <i>53 %</i> | <i>25 %</i> | <i>35 %</i> | <i>74 %</i> |

* *Pandémie sanitaire et fermeture des remontées mécaniques*

Source : CRC, d'après les comptes de gestion du BA de la station

tableau 3 : évolution des charges de la station Goulier

| En € | 2018 | 2019 | 2020 | 2021* |
|--------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Charges courantes | 104 587 | 118 757 | 55 923 | 49 808 |
| Dépenses personnel | 156 310 | 168 592 | 90 020 | 85 888 |
| Autres charges de gestion | 72 | 3 | 91 | 668 |
| Charges de gestion | 260 968 | 287 351 | 146 030 | 136 363 |
| <i>% charges courantes</i> | <i>40 %</i> | <i>41 %</i> | <i>38 %</i> | <i>37 %</i> |
| <i>% dépenses de personnel</i> | <i>60 %</i> | <i>59 %</i> | <i>62 %</i> | <i>63 %</i> |
| Charges financières | 20 026 | 19 057 | 18 059 | 16 043 |
| Charges exceptionnelles | 53 563 | 74 568 | 0 | 0 |
| Amortissement | 80 000 | 42 818 | 217 202 | 129 465 |
| TOTAL CHARGES | 414 557 | 423 795 | 381 294 | 281 872 |
| <i>% dépenses de personnel</i> | <i>38 %</i> | <i>40 %</i> | <i>24 %</i> | <i>30 %</i> |
| <i>% amortissement</i> | <i>19 %</i> | <i>10 %</i> | <i>60 %</i> | <i>46 %</i> |

* *Pandémie sanitaire et fermeture des remontées mécaniques*

Source : CRC, d'après les comptes de gestion du BA de la station

tableau 4 : financement de l'investissement de la station Goulier

| En € | 2018 | 2019 | 2020 | 2021* | Cumul (2018-2021) |
|--|----------------|-----------------|-----------------|----------------|-------------------|
| CAF brute | 51 417 | 78 926 | -2 162 | 78 028 | 206 208 |
| - Annuité en capital de la dette | 26 119 | 26 848 | 27 604 | 25 485 | 106 055 |
| = CAF nette ou disponible | 25 298 | 52 078 | -29 766 | 52 543 | 100 153 |
| + Subventions d'investissement reçues | 660 522 | 466 984 | 262 079 | 91 661 | 1 481 245 |
| + Produits de cession | 0 | 13 333 | 0 | 0 | 13 333 |
| = Recettes d'inv. hors emprunt | 660 522 | 480 317 | 262 079 | 91 661 | 1 494 578 |
| = Financement propre disponible | 685 820 | 532 396 | 232 313 | 144 203 | 1 594 731 |
| <i>Financement propre dispo / Dépenses d'équipement</i> | <i>192 %</i> | <i>65 %</i> | <i>66 %</i> | <i>130 %</i> | |
| - Dépenses d'équipement | 356 967 | 814 305 | 351 951 | 110 511 | 1 633 735 |
| <i>Dont matériel spécifique d'exploitation</i> | <i>185 698</i> | <i>288 209</i> | <i>2 720</i> | <i>0</i> | 476 627 |
| = Besoin (-) / capacité (+) financement | 328 853 | -281 910 | -119 639 | 33 692 | -39 004 |
| Nouveaux emprunts | 53 321 | 0 | 0 | 0 | 53 321 |
| Mobilisation (-) reconstitution (+) fonds roulement | 382 174 | -281 910 | -119 639 | 33 692 | 14 317 |
| Fonds de roulement net global | 433 448 | 151 538 | 31 900 | 65 591 | |
| <i>En nb jours de charges</i> | <i>563</i> | <i>181</i> | <i>71</i> | <i>157</i> | |

* *Pandémie sanitaire et fermeture des remontées mécaniques*

Source : CRC, d'après les comptes de gestion du BA de la station

tableau 5 : investissements réalisés à la station GOULIER

| En € | 2018 | 2019 | 2020 | 2021* | Cumul |
|---|----------------|----------------|----------------|---------------|------------------|
| Compte 2031 – Frais d'études | | | | | |
| Garage atelier | 16 636 | | | | 16 636 |
| Mezzanine – local production neige | | | 5 100 | | 5 100 |
| Compte 2111 – Terrains nus | | | | | |
| Achat Terrain Pech Barrie | | | 5 452 | | 5 452 |
| Compte 2121 – Travaux sur terrains nus | | | | | |
| Travaux terrassement Goulier 2019 | | 6 547 | | | 6 547 |
| Travaux terrassement Pistes 2020 (lot 1) | | | 23 460 | | 23 460 |
| Compte 2128 – Travaux sur autres terrains | | | | | |
| Travaux terrassement Goulier | 44 227 | 81 163 | 1 600 | | 126 990 |
| Travaux Parking Goulier | | | 76 198 | | 76 198 |
| Compte 2131 – Bâtiments | | | | | |
| Restaurant Goulier | | 342 537 | | | 342 537 |
| Sous-Total 2131 | | 342 537 | | | 342 537 |
| Compte 2135 – Installations générales | | | | | |
| Marché IEA (« installation enneigement produit ») | 50 320 | 57 453 | | | 107 773 |
| Ancrage dameuse | 3 855 | | | | 3 855 |
| Installation Cuve stockage fioul | 8 680 | 5 255 | | | 13 935 |
| Interphonie | | 1 640 | | | 1 640 |
| Réaménagement billetterie | | 94 108 | | 4 708 | 98 816 |
| Coffret | | 3 902 | | | 3 902 |
| Création cabane école de ski | | | 17 651 | 647 | 18 298 |
| Création mezzanine local de production de neige | | | | 31 343 | 31 343 |
| Compte 2153 – Installations spécifiques | | | | | |
| Inspection téléskis – 30 ans | | | 169 041 | 19 975 | 189 016 |
| Compte 2154 – Matériel industriel | | | | | |
| Réparation dameuse | 22 855 | | | | 22 855 |
| Achat matériel de location | 2 289 | 12 026 | 5 856 | | 20 171 |
| Compte 2156 – Matériel transport, exploitation | | | | | |
| Motoneige | 13 900 | | | | 13 900 |
| Tapis roulant couvert | 203 915 | | | | 203 915 |
| Dameuse à treuil | | 270 487 | | | 270 487 |
| TOTAL | 386 573 | 888 671 | 312 678 | 60 597 | 1 648 519 |

* *Pandémie sanitaire et fermeture des remontées mécaniques – ouverture des espaces nordiques*

Source : CRC, d'après l'inventaire, l'amortissement de la station et l'état de l'actif de la Trésorerie

tableau 6 : présentation synthétique de l'évolution bilancielle

| Exercice | 2018 | 2019 | 2020 | 2021* |
|---------------------------------------|----------------|----------------|---------------|---------------|
| Fonds de roulement net global | 433 448 | 151 538 | 31 900 | 65 591 |
| <i>FDR en nb jours charges</i> | <i>563</i> | <i>181</i> | <i>71</i> | <i>157</i> |
| Besoin en FDR global | 58 687 | 25 824 | 10 471 | 65 591 |
| <i>BFDR en nb jours charges</i> | <i>76</i> | <i>31</i> | <i>23</i> | <i>157</i> |
| Trésorerie nette | 374 761 | 125 714 | 21 429 | 0 |
| <i>Trésorerie en nb jours charges</i> | <i>487</i> | <i>150</i> | <i>48</i> | |

** Pandémie sanitaire et fermeture des remontées mécaniques – ouverture des espaces nordiques*

Source : CRC, d'après les comptes de gestion du BA de la station

tableau 7 : chiffres d'affaires réalisé selon la fréquentation de la station

| | 2013/2014* | 2015/2016 | 2016/2017 | 2017/2018 | 2018/2019 | 2019/2020 | 2020/2021* |
|---------------------------------|------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|------------|
| Nombre de jours d'ouverture | | 43 | 72 | 69 | 56 | 30 | 40 |
| Nombre de forfaits | | | 8 032 | 9 456 | 9 114 | 1 241 | |
| Fréquentation (journées-ski) | 12 169 | 3 436 | 8 261 | 9 544 | 9 724 | 1 241 | |
| Chiffre d'affaires RM** (en €) | | | 103 320 | 133 445 | 118 159 | | |
| Chiffre d'affaires TOTAL (en €) | 165 754 | 62 272 | 145 722 | 201 190 | 177 737 | 26 024 | 13 853 |

**Année de référence de fréquentation maximale*

** Pandémie sanitaire et fermeture des remontées mécaniques*

***RM : remontées mécaniques*

Source : CRC, d'après le schéma directeur 2019 et des éléments de la CCHA

annexe 3 : données relatives à la fréquentation des stations de la Haute-Ariège

tableau 8 : données consolidées sur la fréquentation – Stations Haute-Ariège

| | 2015/2016 | 2016/2017 | 2017/2018 | 2018/2019 | 2019/2020 | 2020/2021* |
|--|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Nombre jours d'ouverture | | | | | | |
| <i>Goulier</i> | 43 | 72 | 69 | 56 | 30 | 40 |
| <i>Ascou-Pailhères</i> | | 86 | 102 | 84 | 85 | 60 |
| <i>Mijanès-Donnezan</i> | | 50 | 75 | 70 | 18 | 54 |
| <i>Beille</i> | | 80 | 119 | 107 | 90 | 118 |
| <i>Chioula</i> | | 74 | 80 | 75 | 0 | 77 |
| Fréquentation (nb journées skieurs) | 159 062 | 144 890 | 172 288 | 139 937 | 82 830 | 117 956 |
| <i>Goulier</i> | 3 436 | 8 261 | 9 544 | 9 724 | 1 241 | |
| <i>Ascou-Pailhères</i> | 37 801 | 34 733 | 41 054 | 33 434 | 26 297 | 4 679 |
| <i>Mijanès-Donnezan</i> | 11 776 | 11 450 | 18 812 | 10 452 | 2 068 | 1 692 |
| <i>Beille</i> | 102 089 | 81 576 | 91 057 | 77 638 | 53 224 | 102 599 |
| <i>Chioula</i> | 3 960 | 8 870 | 11 821 | 8 689 | 0 | 8 986 |
| Chiffre d'affaires TOTAL (en €) | 1 683 836 | 1 783 709 | 2 291 011 | 1 917 461 | 1 090 701 | 1 440 194 |
| <i>Goulier</i> | 64 272 | 145 722 | 201 190 | 177 737 | 26 024 | 13 853 |
| <i>Ascou-Pailhères</i> | 597 741 | 563 673 | 696 846 | 557 726 | 432 689 | 39 245 |
| <i>Mijanès-Donnezan</i> | 201 047 | 232 264 | 336 739 | 280 147 | 62 261 | 45 835 |
| <i>Beille</i> | 781 750 | 751 807 | 926 217 | 807 568 | 569 727 | 1 221 076 |
| <i>Chioula</i> | 39 026 | 90 243 | 130 019 | 94 283 | 0 | 120 185 |

* Pandémie sanitaire et fermeture des remontées mécaniques – ouverture des espaces nordiques

Source : CRC, d'après le schéma directeur 2019 et des éléments de la CCHA + données de l'office du tourisme (nb journées skieurs)

annexe 4 : données relatives à la situation financière des stations de la Haute-Ariège

tableau 9 : évolution des indicateurs de fonctionnement consolidé des stations

| En € | 2018 | 2019 | 2020 | 2021* |
|----------------------------------|----------------|----------------|-----------------|----------------|
| Produits de gestion | 2 429 026 | 2 102 402 | 1 386 626 | 1 972 968 |
| - Charges de gestion | 2 334 093 | 2 178 750 | 1 846 574 | 1 501 745 |
| EBF | 94 933 | -76 348 | -459 948 | 471 223 |
| % produits de gestion | 4 % | -4 % | -33 % | 24 % |
| CAF brute | 258 968 | 273 535 | -49 739 | 478 944 |
| % produits de gestion | 11 % | 13 % | -4 % | 24 % |
| - Annuité en capital de la dette | 205 766 | 207 683 | 155 769 | 148 291 |
| = CAF nette | 53 202 | 65 852 | -205 508 | 330 653 |

* Pandémie sanitaire et fermeture des remontées mécaniques – ouverture des espaces nordiques

Source : CRC, d'après les comptes de gestion des BA de la station

tableau 10 : évolution des produits et des charges des stations

| En € | 2018 | 2019 | 2020 | 2021* |
|---|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Produits de gestion | 2 429 026 | 2 102 402 | 1 386 626 | 1 972 968 |
| <i>Dont chiffre d'affaires</i> | 1 783 330 | 1 734 265 | 1 111 866 | 1 106 456 |
| <i>Dont subventions</i> | 641 547 | 340 700 | 250 000 | 866 512 |
| Autres produits | 822 916 | 954 836 | 2 428 917 | 517 398 |
| <i>Dont autres produits exceptionnels</i> | 288 686 | 434 307 | 467 797 | 42 974 |
| <i>Dont reprise amortissements</i> | 458 224 | 422 747 | 1 838 036 | 471 525 |
| TOTAL PRODUITS | 3 247 793 | 3 029 801 | 3 790 783 | 2 490 366 |
| <i>% chiffre d'affaires</i> | 55 % | 57 % | 37 % | 44 % |
| <i>% subventions</i> | 20 % | 11 % | 7 % | 35 % |
| <i>% reprise d'amortissement</i> | 14 % | 14 % | 49 % | 19 % |
| Charges de gestion | 2 334 093 | 2 178 750 | 1 846 574 | 1 501 745 |
| <i>Dont dépenses de personnel</i> | 1 051 081 | 988 349 | 867 079 | 969 694 |
| Charges financières | 54 337 | 46 725 | 40 243 | 31 884 |
| Charges exceptionnelles | 178 263 | 195 536 | 146 177 | 29 976 |
| Amortissement | 737 691 | 641 236 | 1 824 713 | 922 285 |
| TOTAL CHARGES | 3 304 385 | 3 062 247 | 3 857 709 | 2 485 691 |
| <i>% dépenses de personnel</i> | 32 % | 32 % | 23 % | 40 % |
| <i>% amortissement</i> | 22 % | 21 % | 47 % | 37 % |

* Pandémie sanitaire et fermeture des remontées mécaniques – ouverture des espaces nordiques

Source : CRC, d'après les comptes de gestion des BA de la station

tableau 11 : financement de l'investissement des stations

| En € | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | Cumul (2018-2021) |
|--|------------------|------------------|------------------|------------------|-------------------|
| CAF brute | 258 968 | 273 535 | -49 739 | 478 944 | 961 708 |
| Annuité en capital de la dette | 205 766 | 207 683 | 155 769 | 148 291 | 717 509 |
| CAF nette ou disponible | 53 202 | 65 852 | -205 508 | 330 653 | 244 199 |
| Recettes d'investissement hors emprunt | 1 855 493 | 1 266 739 | 1 362 442 | 1 111 539 | 5 596 213 |
| <i>Dont subventions d'investissement reçues</i> | 1 828 122 | 1 243 406 | 1 349 830 | 1 107 764 | 5 529 122 |
| <i>Dont produits de cession</i> | 13 450 | 23 333 | 12 611 | 3 775 | 53 169 |
| Financement propre disponible | 1 908 695 | 1 332 591 | 1 156 934 | 1 442 192 | 5 840 412 |
| <i>Financement propre dispo / Dépenses d'équipement</i> | 147 % | 59 % | 91 % | 150 % | |
| Dépenses d'équipement | 1 300 601 | 2 266 322 | 1 267 784 | 963 906 | 5 798 613 |
| <i>Dont matériel spécifique d'exploitation</i> | 554 492 | 576 418 | 22 107 | 2 247 | 1 155 264 |
| Besoin (-) / capacité (+) financement | 608 094 | -933 731 | -110 850 | 478 285 | 263 498 |
| Nouveaux emprunts | 106 642 | 0 | 0 | 0 | 106 642 |
| Mobilisation (-) reconstitution (+) fonds roulement | 714 736 | -933 731 | -110 850 | 478 285 | 370 140 |
| Fonds de roulement net global | 1 377 131 | 443 400 | 332 550 | 810 835 | |
| <i>En nb jours de charges</i> | 204 | 71 | 61 | 193 | |

Source : CRC, d'après les comptes de gestion des BA des stations

tableau 12 : présentation synthétique de l'évolution bilancielle des cinq stations consolidées

| Exercice | 2018 | 2019 | 2020 | 2021* |
|---------------------------------------|------------------|----------------|----------------|----------------|
| Fonds de roulement net global | 1 377 131 | 443 402 | 332 928 | 811 011 |
| <i>FDR en nb jours charges</i> | 204 | 71 | 61 | 193 |
| Besoin en FDR global | 359 429 | 23 954 | 118 406 | 811 011 |
| <i>BFDR en nb jours charges</i> | 53 | 4 | 22 | 193 |
| Trésorerie nette | 1 017 702 | 419 448 | 214 522 | 0 |
| <i>Trésorerie en nb jours charges</i> | 151 | 67 | 39 | 0 |

Source : CRC, d'après les comptes de gestion du BA de la station

tableau 13 : projet d'investissement d'activités neige des stations d'Ascou, Mijanès et Goulier

| Station | Étude MDP | Hors | Schéma CCHA | Investissement réalisé | Nature des équipements |
|----------------|----------------|--|---------------|------------------------|--|
| Ascou | 4,6 M€ | Réhabilitation du centre d'hébergement : 2,2 M€ | 3,8 M€ | 1,5 M€ | Extension d'enneigeurs Remplacement dameuse Grandes inspections Études environnementales |
| Mijanès | 4,2 M€ | Projet de centre thermo ludique avec 250 lits : 3 M€ | 3,4 M€ | 1 M€ | Extension enneigeurs et travaux de terrassement pistes, tapis de luge Travaux entretien des remontées Accueil (matériel de location, restaurant) Études environnementales |
| Goulier | 1,3 M€ | | 1 M€ | 1,7 M€ | Extension enneigeurs et travaux de terrassement pistes, tapis de luge Accueil (billetterie, bâtiment de location, restaurant) Remplacement dameuse Grandes inspections |
| TOTAL | 10,1 M€ | 5,2 M€ | 8,2 M€ | 4,2 M€ | |

Source : CRC, d'après l'étude du cabinet, le schéma directeur des stations de la CCHA et les comptes de gestion des stations

annexe 5 : données relatives à la situation financière de la CC Haute-Ariège

tableau 14 : composition des produits de gestion de la CCHA

| Exercice | 2018 | 2019 | 2020 | 2021* | 2022 | Part | Variation annuelle | Variation période |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|--------------|--------------------|-------------------|
| Ressources fiscales propres (nettes des restitutions) | 14 856 993 | 15 242 810 | 15 440 272 | 11 655 142 | 11 831 814 | | -6 % | -20 % |
| + Fiscalité reversée | -3 073 021 | -3 139 042 | -3 078 929 | -3 108 930 | -3 357 673 | | 2 % | 9 % |
| = Fiscalité totale (nette) | 11 783 972 | 12 103 768 | 12 361 343 | 8 546 212 | 8 474 141 | 48 % | -8 % | -28 % |
| Ressources d'exploitation | 1 968 525 | 2 100 351 | 1 763 317 | 2 130 001 | 2 474 097 | 14 % | 6 % | 26 % |
| Ressources institutionnelles (dotations et participations) | 2 387 744 | 2 283 352 | 2 527 019 | 7 073 301 | 6 728 436 | 38 % | 30 % | 182 % |
| Produits de gestion | 16 140 241 | 16 487 471 | 16 651 679 | 17 749 513 | 17 676 674 | 100 % | 2% | 10 % |

* Pandémie sanitaire et fermeture des remontées mécaniques – ouverture des espaces nordiques

Source : CRC, d'après les comptes de gestion de la CCHA

tableau 15 : détail des ressources fiscales de la CCHA

| Exercice | 2018 | 2019 | 2020* | 2021* |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Impôts locaux nets des restitutions | 13 321 275 | 13 566 690 | 13 994 007 | 9 947 611 |
| <i>Dont taxes foncières et d'habitation (impôts directs locaux à compter de 2021)</i> | <i>11 857 585</i> | <i>12 119 400</i> | <i>12 429 291</i> | <i>7 739 342</i> |
| + Cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) | 642 923 | 630 915 | 706 974 | 697 524 |
| + Taxe sur les surfaces commerciales (Tascom) | 27 069 | 27 886 | 27 816 | 27 771 |
| + Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER) | 1 152 395 | 1 165 779 | 1 181 149 | 1 186 833 |
| + Autres impôts locaux ou assimilés | 23 878 | 5 781 | 32 644 | 17 415 |
| + Fraction de TVA (EPCI à fiscalité propre) | 0 | 0 | 0 | 663 225 |
| - Restitution et reversements sur impôts locaux (hors péréquation, AC et DSC) | 382 575 | 383 071 | 383 867 | 384 499 |
| <i>Dont restitutions au titre des dégrèvements</i> | <i>0</i> | <i>496</i> | <i>1 292</i> | <i>1 924</i> |
| <i>Dont prélèvements au titre de la contribution pour le redressement des finances publiques</i> | <i>-382 575</i> | <i>-382 575</i> | <i>-382 575</i> | <i>-382 575</i> |
| Taxes sur activités de service et domaine (nettes des reversements) | 1 424 773 | 1 536 573 | 1 349 435 | 1 632 581 |
| Taxes liées à l'environnement et l'urbanisation (nettes des reversements) | 110 945 | 139 547 | 139 545 | 100 868 |
| Autres taxes (dont droits de mutation à titre onéreux DMTO) | 0 | 0 | -42 715 | -25 918 |
| Ressources fiscales propres (nettes des restitutions) | 14 856 993 | 15 242 810 | 15 440 272 | 11 655 142 |

* Pandémie sanitaire et fermeture des remontées mécaniques – ouverture des espaces nordiques

Source : CRC, d'après les comptes de gestion de la CCHA

tableau 16 : estimation des emplois générés par les 5 stations de la CCHA

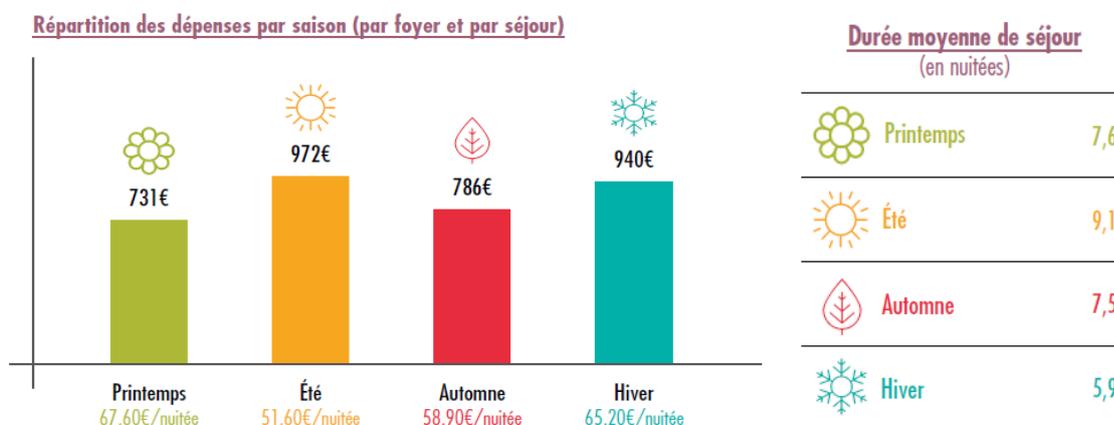
| Station | Emplois | | Nature | TOTAL |
|----------------|------------|------------|--|------------|
| | Directs | Indirects | | |
| GOULIER | 15 | 10 | École de ski, gîte d'étape, snack, cafés et restaurants de la vallée | 25 |
| ASCOU-PALHÈRES | 30 | 40 | 30 au titre des centres de vacances adossés à la station (3 permanents, 15 saisonniers et 12 animateurs) au Saint Bernard, auxquels s'ajoutent 7 personnes pour le centre de Montmija. Une dizaine de moniteurs de l'école de ski | 70 |
| MIJANÈS | 17 | 12 | École de ski, snack, cafés, restaurants et hébergement du Donezan. | 29 |
| BEILLE-CHIOULA | 42* | 180** | *Hiver : 42 emplois de la Régie des espaces nordiques des Vallées d'Ax (RENV) et jusqu'à 66 personnes avec les prestataires (restaurant, ESF, ANGAKA). Été : 8 à 10 salariés des prestataires en dehors de la Régie ** commerces (2 locations de ski et une boulangerie ont ouvert à Les Cabannes), services, hébergeurs ⁵⁹ . | 222 |
| TOTAL | 104 | 242 | | 346 |

Source : CCHA

⁵⁹ En Hiver, Beille est l'une des activités fournissant le plus d'emplois sur le secteur de Les Cabannes, notamment pour l'hébergement : le complexe « les Oustalous » (Les Cabannes, 140 lits), les gîtes du « pas de l'ours » (Aston, 140 lits), le Village de Vacances VVF (Les Cabannes, 240 lits), soit un total de 520 lits, hors gîtes de particuliers et campings. Par ailleurs, des initiatives privées sur la Commune de Les Cabannes, au pied de la montée de Beille, comme le restaurateur-gîte la Maison Lacube (une vingtaine emplois), l'installation d'un boulanger (une dizaine d'emplois) et l'ensemble des commerces situés sur la place du village.

annexe 6 : données sur le tourisme en Ariège et dans les Pyrénées-Ariégeoises

figure 4 : présentation des dépenses de la clientèle touristique selon la saison et les postes



Source : Étude des clientèles touristiques en Ariège-Pyrénées, 2018.

Détails des dépenses moyennes par saison

| | Printemps | Été | Automne | Hiver |
|---|-----------|--------|---------|--------|
| Hébergement (Panier moyen/nuitée) | 47€ | 52,80€ | 52,60€ | 71,20€ |
| Restauration (Panier moyen/nuitée/pax) | 17,60€ | 11,80€ | 15,70€ | 13,40€ |
| Activités culturelles (Panier moyen/nuitée/pax) | 4,90€ | 3,80€ | 3,90€ | 2,60€ |
| Loisirs (Panier moyen/nuitée/pax) | 2,40€ | 2,80€ | 2,50€ | 11,60€ |
| Shopping (Panier moyen/nuitée/pax) | 7,40€ | 5,70€ | 7,60€ | 4,30€ |
| Autres (Panier moyen/nuitée/pax) | 9,50€ | 9,10€ | 8,80€ | 7€ |

Source : Étude des clientèles touristiques en Ariège-Pyrénées – Fascicule Les dépenses, 2018.

tableau 17 : performance touristique globale Pyrénées Ariégeoises

| | 2018 | 2019 | 2020* | 2021* | 2022 |
|----------------------------------|-------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| SAISON HIVER | | | | | |
| Nombre de lits | 25 528 | 26 329 | 45 153 | 45 211 | 45 151 |
| Taux de remplissage | 19 % | 19 % | 10 % | 7 % | 12 % |
| Nombre de nuitées | | 936 789 | 750 561 | 532 222 | 899 674 |
| SAISON ÉTÉ | | | | | |
| Nombre de lits | 26 451 | 45 294 | 45 211 | 45 151 | 45 151 |
| Taux de remplissage | 19 % | 12 % | 11 % | 13 % | 14 % |
| Nombre de nuitées | 984 660 | 1 089 595 | 973 881 | 1 093 713 | 1 213 669 |
| TOTAL NUITÉES Hiver + Été | | 1 771 225 | 1 643 750 | 1 635 082 | 2 113 343 |
| <i>Dont saison estivale</i> | <i>55 %</i> | <i>56 %</i> | <i>59 %</i> | <i>67 %</i> | <i>57 %</i> |

* Pandémie sanitaire et fermeture des remontées mécaniques – ouverture des espaces nordiques

Source : CRC, d'après les chiffres clés du tourisme – éditions Hiver, Office du tourisme des Pyrénées Ariégeoises et les chiffres de l'observatoire de l'activité touristique – saison estivale

tableau 18 : performance touristique Pyrénées Ariégeoises – Saison hivernale, selon la localisation

| | 2019 | | 2020* | | 2021* | | 2022 | |
|-----------------------|---------------|----------------|---------------|----------------|---------------|----------------|---------------|----------------|
| | Lits | Nuitée | Lits | Nuitée | Lits | Nuitée | Lits | Nuitée |
| Auzat Vicdessos | 1 113 | 26 928 | 1 232 | 22 342 | 7 981 | 64 882 | 7 909 | 92 400 |
| Donezan | 385 | 8 868 | 375 | 7 427 | 3 603 | 32 440 | 3 612 | 38 474 |
| Les Cabannes | 6 088 | 250 000 | 6 088 | 220 800 | 7 605 | 182 100 | 7 605 | 265 300 |
| Ax-les-Thermes | 17 997 | 500 500 | 17 489 | 419 300 | 26 022 | 252 800 | 26 025 | 503 500 |
| TOTAL | 25 583 | 784 977 | 25 184 | 670 000 | 45 211 | 532 222 | 45 151 | 899 674 |

* *Pandémie sanitaire et fermeture des remontées mécaniques – ouverture des espaces nordiques*

Source : CRC, d'après les chiffres clés du tourisme – éditions Hiver, Office du tourisme des Pyrénées ariégeoises

tableau 19 : structuration des lits touristiques Pyrénées Ariégeoises

| | 2020* | | | 2021* | | | 2022 | | |
|---------------------|---------------|-------------|----------------|---------------|-------------|------------------|---------------|-------------|------------------|
| | Lits | Taux | Nuitée | Lits | Taux | Nuitée | Lits | Taux | Nuitée |
| SAISON HIVER | | | | | | | | | |
| Lits « chauds » | 7 405 | 18,5 % | 273 560 | 5 306 | 10 % | 87 914 | 5 803 | 22 % | 209 386 |
| Lits « tièdes » | 4 833 | 24 % | 190 828 | 4 765 | 18 % | 141 187 | 5 123 | 28,5 % | 244 594 |
| Lits « froids » | 30 970 | 6 % | 433 119 | 30 996 | 6 % | 303 121 | 31 359 | 8,5 % | 445 694 |
| TOTAL | 45 153 | 10 % | 750 561 | 45 211 | 7 % | 532 222 | 45 151 | 12 % | 899 674 |
| SAISON ÉTÉ | | | | | | | | | |
| Lits « chauds » | 8 727 | 16 % | 265 432 | 8 711 | 19 % | 311 373 | 7 820 | 22 % | 328 724 |
| Lits « tièdes » | 4 986 | 20 % | 187 629 | 5 078 | 22 % | 214 218 | 5 414 | 26 % | 260 659 |
| Lits « froids » | 30 858 | 9 % | 520 820 | 30 969 | 10 % | 568 122 | 31 563 | 11 % | 624 286 |
| TOTAL | 45 211 | 11 % | 973 881 | 45 151 | 13 % | 1 093 713 | 45 151 | 14 % | 1 213 669 |

* *Pandémie sanitaire et fermeture des remontées mécaniques – ouverture des espaces nordiques*

Source : CRC, d'après les chiffres clés du tourisme – éditions Hiver, Office du tourisme des Pyrénées Ariégeoises et les chiffres de l'observatoire de l'activité touristique – bilan de fin de saison Hiver

Réponses aux observations définitives en application de l'article L. 243-5 du code des juridictions financières

Une réponse enregistrée :

- Réponse du 6 novembre 2023 de M. Alain NAUDY, président de la Communauté de communes Haute-Ariège.

Article L. 243-5 du code des juridictions financières :

« Les destinataires du rapport d'observations disposent d'un délai d'un mois pour adresser au greffe de la chambre régionale des comptes une réponse écrite. Dès lors qu'elles ont été adressées dans le délai précité, ces réponses sont jointes au rapport. Elles engagent la seule responsabilité de leurs auteurs ».



Les publications de la chambre régionale des comptes
Occitanie

sont disponibles sur le site :

<https://www.ccomptes.fr/Nos-activites/Chambres-regionales-des-comptes-CRC/Occitanie>

Chambre régionale des comptes Occitanie
500, avenue des États du Languedoc
CS 70755
34064 MONTPELLIER CEDEX 2

occitanie@crtc.ccomptes.fr
X @crococcitanie